Rapport d'Activité 2013

AIDONS LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI À

FRANCHIR LES MURS
PRENDRE SON ENVOL

C'EST NOTRE MISSION.

Mission Locale de l'Agglomération de Limoges

ÉDITO

Les missions locales auront en 2013 fait la preuve de leur capacité à conduire une politique publique confiée par l'Etat, celle du déploiement des emplois d'avenir. Le pari n'était pas banal, réussir dès la première année à mettre en œuvre 100 000 emplois sans passer préalablement par une phase de montée en charge. La mission locale de l'agglomération de Limoges n'a pas démérité dans ce travail. Je voudrais saluer la mobilisation de chaque agent, personnels de premier accueil, conseillers, personnels de logistique, chargés de la relation employeur, et cadres, dans un contexte où certains partenaires, bien qu'à l'origine de la création de la mission locale, n'avaient peut-être pas suffisamment mesuré l'importance de l'enjeu de l'insertion des jeunes sur ce territoire. Le travail conduit durant cette année portera tous ses fruits au premier semestre 2014, et les objectifs fixés ont été largement atteints. C'est avec le sentiment d'un travail accompli, grâce à l'investissement de l'équipe mais aussi des nombreux partenaires : employeurs, collectivités territoriales, services de l'Etat et de la région, réseau des parrains, monde associatif, organismes de formation, partenaires sociaux et membres du SPER,..... - sans oublier l'ARML notre réseau régional - que je quitte la présidence de cette structure. Pour avoir travaillé à ses côtés dans l'animation du PLIE, je connais les engagements de Bruno GENEST, nouveau président de la mission locale, Maire de CONDAT et premier vice-président de l'agglomération LIMOGES METROPOLE. Il saura poursuivre et amplifier la dynamique de l'équipe de conseillères et de conseillers accompagnés de leurs cadres et de Paul TORRENT leur directeur, au service des jeunes de l'agglomération.

Laurent DEBRACH
Président de la Mission Locale
de l'Agglomération de Limoges

« Je m'inscris dans la continuité de l'action de Laurent DEBRACH en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de notre territoire. C' est une priorité absolue de notre société, et comme l'a écrit Bertrand Schwartz, notre objectif est de réduire l'inégalité des chances. Comme lui, je ne puis me faire aux inégalités telles qu'elles existent, aux injustices qu'elles entraînent, et je refuserai toujours de m'y résigner ».

Bruno GENEST
Président de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges
1er Vice Président de l'agglomération Limoges Métropole

Territoire géographique de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges

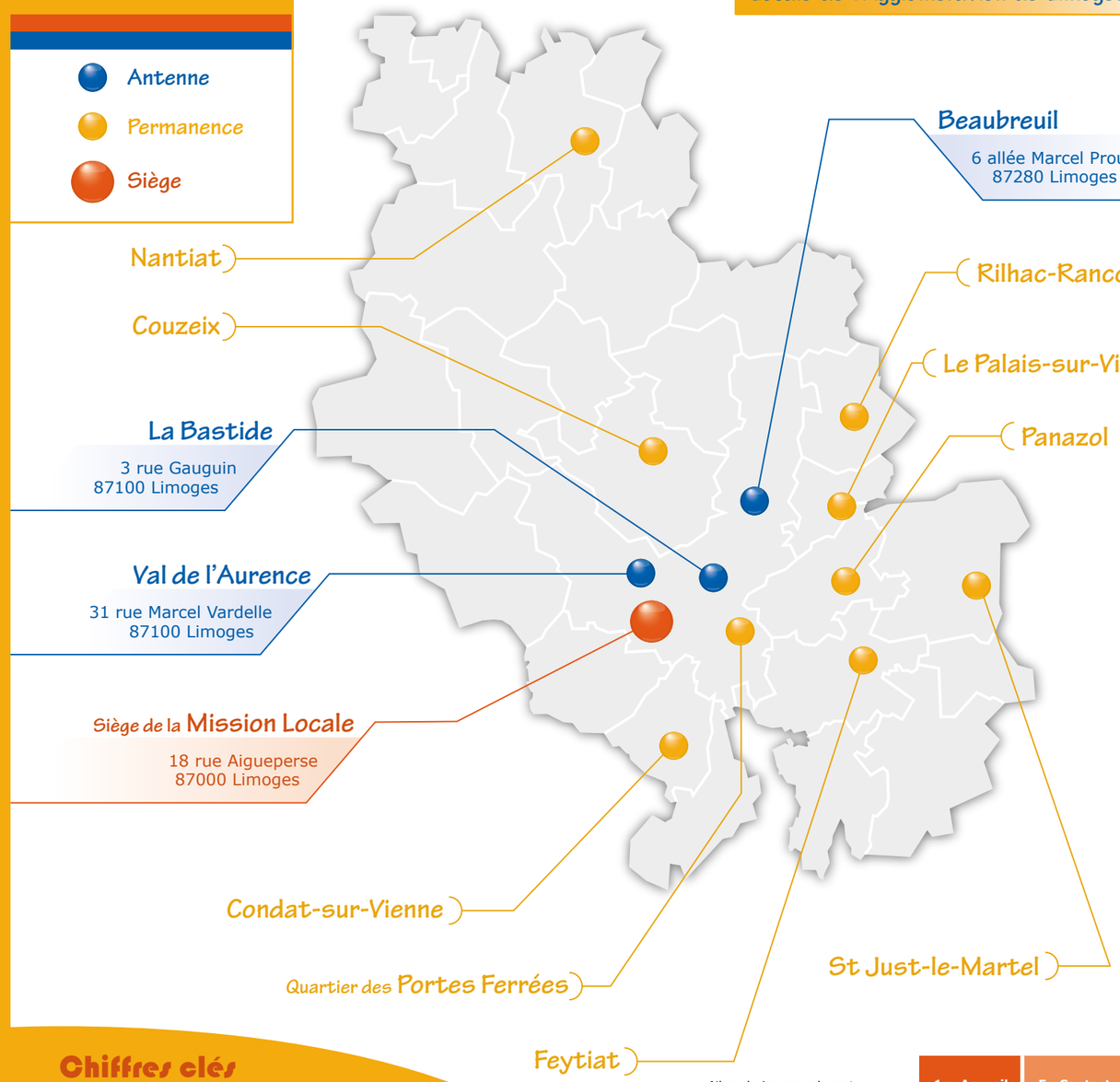

Chiffres clés

1 siège au centre ville de Limoges
3 antennes : Val de l'Aurence, Beaubreuil, La Bastide
9 permanences en mairie
1 permanence en maison d'arrêt

44 salariés (41,46 ETP)
1 mise à disposition de Pôle Emploi (1 ETP)
34 CDI & 10 CDD
Professionnalisation des salariés: 231 journées

1455 jeunes reçus en 1er accueil
dont 4 % résidant sur la communauté de communes AGD
3641 jeunes en contact (3,9 % résidant sur AGD)
48 % ont eu une (des) entrée(s) en mesure

1373 jeunes ont signé un ou plusieurs contrats de travail
564 jeunes entrés en formation
79 jeunes ont bénéficié d'une entrée en alternance
312 jeunes ont effectué une ou plusieurs immersions en entreprise :
- 48 % ont eu une (des) entrée(s) en mesure
- 1247 jeunes ont signé un ou plusieurs contrats de travail
- 530 jeunes entrés en formation
- 84 jeunes ont bénéficié d'une entrée en alternance

Nbre de jeunes relevant des permanences de:	1er Accueil	En Contact
CONDAT SUR VIENNE	24	65
COUZEIX [AGD]	40	102
FEYTIAT	33	78
ISLE	24	59
Le PALAIS-SUR-VIENNE	30	74
LIMOGES	1221	3087
NANTIAT [AGD]	19	41
PANAZOL	33	85
RILHAC-RANCON	19	30
SAINT-JUST-LE-MARTEL	12	20
TOTAL	1455	3641

En 2013, 1455 jeunes se sont rendus pour la 1ère fois à la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.

Lors de la 1ère visite des jeunes, un(e) chargé(e) d'accueil a en charge le 1er niveau d'information et d'orientation du public, mais a également vocation à renseigner les partenaires, employeurs, collectivités, …

De la qualité de cet accueil physique et téléphonique et de l'écoute des jeunes, dépend l'efficience de la prise en charge au regard des demandes exprimées : orientation vers un(e) conseiller(e), vers un partenaire interne ou externe à la Mission Locale, vers un point d'accueil décentralisé, (antenne ou permanence) ...

Lors du premier accueil, un diagnostic individuel est réalisé par un(e) conseiller(e). Il ou elle met en lumière les attentes, les besoins, les freins et les potentialités de chaque jeune afin de définir les étapes d'un parcours personnalisé vers l'autonomie.

De 2008 à 2013, 1400 jeunes en moyenne par an, se sont rendus pour la 1ère fois à la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges. Après une légère baisse 3 années consécutives, l'année 2013 enregistre le même nombre de 1ers accueils qu'en 2009.

Ce sont les mois de mars à mai, ainsi que septembre qui sont le plus marqués par cette hausse et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les actions menées dans les quartiers, en lien avec les emplois d'avenir, ont certainement eu un impact sur le public.

Nombre de 1ers accueils par mois

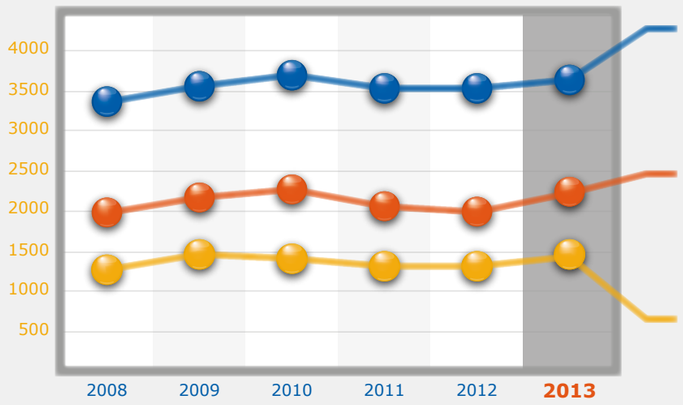

3641 Jeunes en contact (+ 7,4 %)

Qu'est-ce qu'un jeune en contact ? Jeune ayant eu au moins un contact avec la Mission locale au cours de la période.

2248 JDI (+ 10,9 %)

Qu'est-ce qu'un JDI (Jeune en Demande d'Insertion) ? Jeune ayant eu au moins un contact avec la Mission locale au cours des 5 derniers mois.

1455 1er accueil (+ 10,7 %)

Qu'est-ce qu'un premier accueil ? Jeune nouvellement inscrit à la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges au cours de la période.

L'activité d'accueil & les caractéristiques du public

On constate une **hausse de 10,7%** des 1ers accueils par rapport à l'année précédente.

La baisse constatée en 2011 et en 2012, ne s'est pas confirmée en 2013. Les premières inscriptions ont été importantes depuis le mois d'octobre 2012, en lien certainement avec la mise en place des emplois d'avenir.

La Mission Locale de l'Agglomération de Limoges représente 28 % des 1ers accueils en Limousin et 63,5 % en Haute-Vienne.

1er accueils en 2013 : 1 455 jeunes soit 39% des jeunes suivis	2013	%	2012	%	2011	%
Hommes	774	53%	672	51%	675	50%
Femmes	681	47%	641	49%	666	50%
Mineurs	153	11%	163	12%	162	12%
18/25 ans	1302	89%	1150	88%	1179	88%
Jeunes des ZUS	306	21%	260	20%	253	20%
Niveau III et plus	98	7%	103	8%	108	8%
Niveau IV validé	356	24%	312	24%	271	20%
Dont jeunes des ZUS	64	14%	47	11%	49	14%
Niveau IV non validé	156	11%	160	12%	126	9%
Niveau V validé	341	23%	235	18%	274	20%
Niveau V non validé	187	13%	170	13%	186	14%
Niveau V bis	190	13%	219	17%	192	14%
Niveau VI	127	9%	114	9%	141	11%

La **part des femmes** a baissé de 2 points cette année (49 % en 2012). Elle est plus faible que la part régionale (48 %). On constate, comme les années précédentes, que la part des femmes est plus importante parmi les jeunes dont le niveau est le plus élevé (+ de 69 % pour les jeunes de niveau III).

La **part des jeunes de niveau III et plus**, représente 7 % du public, contre 8 % en 2012. C'est le taux le plus faible au niveau régional. La moyenne régionale est de 10 %, les Missions Locales d'Ussel, Brive et Tulle ont un taux de 12 à 16 %, celles de Creuse et de la Mission Locale rurale 87 de 8 %.

La **part des jeunes de niveau IV validé**, est de 24 % contre environ 27 % au niveau régional. Ce taux est le plus faible, avec la Mission Locale de Tulle (35 % pour la Mission Locale d'Ussel).

13 % du public a un **niveau V non validé**, contre 12 % au niveau régional.

Le public de **niveau VI** représente 8 % de l'ensemble du public et reste stable par rapport à l'année précédente, cependant il s'agit du taux le plus important au niveau régional (7 % en moyenne).

22 % des jeunes ont un **niveau V bis ou VI**. Ce pourcentage est de 2 points supérieurs à la moyenne régionale malgré notre population plus âgée. (Les jeunes âgés de 16 ans quittent leur scolarité la plupart en 3ème, niveau V bis).

La **part des mineurs** a baissé de 1 point (12% en 2012) et reste toujours la part la plus faible dans l'ensemble du réseau des Missions Locales du Limousin (14%).

La **part des jeunes ZRR** est de 42,6% au niveau régional soit 2 218 jeunes (source entrepôt régional), elle est de 2 % pour la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges (29 jeunes en 2013).

CHIFFRES CLEFS

PREMIER ACCUEILS	2007	2008	VARIATION 2007/2008	2009	VARIATION 2008/2009	2010	VARIATION 2009/2010	2011	VARIATION 2010/2011	2012	VARIATION 2011/2012	2013	VARIATION 2012/2013
National	452 000	467 000	3,32 %	515 000	10,28 %	515 000	0,00 %	487 584	-5,30 %	507 219	3,87 %	NC	NC
Limousin	4 711	4 713	0,04 %	5 340	13,30 %	5 132	- 3,90 %	4 757	-7,31 %	4 640	-2,52 %	5 203	12,13%
Département	2 025	2 020	- 0,25 %	2 294	13,56 %	2 181	- 4,93 %	1 997	-8,44 %	2 026	1,43 %	2 291	13,08%
ML Agglo Limoges	1 300	1 252	- 3,69 %	1 472	17,57 %	1 431	- 2,79 %	1 341	-6,15%	1314	-2,05%	1 455	10,73 %
% par région	27,59 %	26,56 %		27,57 %		27,88 %		28,23 %		28,29 %		27,96 %	
% par département	64,20 %	61,98 %		64,17 %		65,61 %		67,25 %		64,8 %		63,51 %	

L'accueil de jeunes issus des quartiers classés prioritaires de la Politique de la Ville

Ces jeunes constituent une des cibles prioritaires des politiques publiques pour l'emploi en raison de leurs difficultés spécifiques (faible niveau de qualification, absence de réseaux et méconnaissance de l'environnement économique) : 42 % des jeunes de niveau VI et Vbis résident dans un quartier prioritaire.

La part des jeunes ZUS est de 21 %, soit 306 jeunes (ce qui représente 5,8% des 1ers accueils au niveau régional, en raison de la seule implantation de ZUS sur Limoges). Nous notons une augmentation de 1 point par rapport à 2012.

La part des jeunes CUCS (28 %) est en légère augmentation (environ 26 % en 2012). L'année dernière, nous avions enregistré une baisse de 5 % sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

	Femmes			Hommes			Total	%	% dont femmes	dont jeunes ZUS	% jeunes ZUS	dont jeunes ZRR	% jeunes ZRR	Dont jeunes CUCS	dont % jeunes CUCS	1er accueil en Limousin : 5 203	
	16-17	18-21	22-25	16-17	18-21	22-25										Nbre de jeunes en ZRR	% par niveau
III et +		25	43		12	18	98	6,74%	69,39%	28	28,57%	2	2,04%	31	31,63%	254	11,45%
IV validé		126	72	3	95	59	355	24,40%	55,77%	64	18,03%	14	3,94%	82	23,10%	627	28,27%
IV non validé		56	16	1	52	30	155	10,65%	46,45%	39	25,16%	2	1,29%	48	30,97%	200	9,02%
V validé	9	101	45	4	126	55	340	23,37%	45,59%	58	17,06%	6	1,76%	86	25,29%	445	20,06%
V non validé	12	30	26	19	72	29	188	12,92%	36,17%	49	26,06%		0,00%	61	32,45%	283	12,76%
V bis	28	31	11	40	51	31	192	13,20%	36,46%	43	22,40%	2	1,04%	61	31,77%	283	12,76%
VI	14	15	21	23	35	19	127	8,73%	39,37%	25	19,69%		0,00%	37	29,13%	126	5,68%
Total	63	384	234	90	443	241	1 455	100%	46,80%	306	21,03%	26	1,79%	406	27,90%	2 218	42,63%
%	9,25 %	56,39 %	34,36 %	11,63 %	57,24 %	31,14 %											

Globalement, les jeunes des quartiers prioritaires ont un plus faible niveau de qualification que l'ensemble du public reçu par la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.

A titre d'exemple, 29 % des jeunes de niveau VI sont issus des quartiers prioritaires, alors qu'ils ne représentent que 28 % des jeunes reçus en 1er accueil. Cet écart est encore plus important pour les jeunes de niveau V non validé, 32 % d'entre eux résident sur un quartier. Par contre, ils sont sous représentés parmi les jeunes de niveaux IV et V validé.

Si le diplôme reste encore une barrière contre le chômage, les jeunes des quartiers de niveau III et plus rencontrent plus de difficultés d'accès à l'emploi et sollicitent, proportionnellement davantage la Mission Locale puisqu'ils représentent environ 32 % des jeunes de niveau III et plus.

Face à la variété croissante de sources d'informations, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges adapte, au fil du temps, la transmission d'informations auprès du public qu'elle accompagne, en tenant compte de toutes les composantes de l'accompagnement global. Tout jeune venant s'inscrire à la Mission Locale passe par 3 phases distinctes : une phase de pré-inscription avec le ou la chargée d'accueil, une phase de rendez-vous avec un conseiller désigné selon son lieu d'habitation, un temps collectif où il lui est présenté la Mission Locale, son fonctionnement, ses dispositifs, son champ de compétences. Nous avons également en 2013 diversifié notre offre de services pour des jeunes en phase d'inscription dés lors qu'ils relevaient de notre champ de compétences : « mise au point CV », information collective emplois d'avenir, module préparatoire aux emplois d'avenir.

L'information en libre accès

Cet espace documentaire se situe à l'accueil de réception du public au centre ville et a été décliné également sur les antennes.

Un espace documentaire

En accès libre pour chaque jeune afin, qu'en toute autonomie, il puisse trouver de l'information via les documents consultables sur place en lien avec l'offre de formation, les référentiels métiers ou les informations relatives à la vie quotidienne.

L'espace « Internet »

Des ordinateurs sont également mis à disposition du public afin de faciliter ces recherches d'emploi, en accès libre ou accompagné pour effectuer une recherche d'informations, élaborer un CV, consulter les offres d'emploi, les sites d'information sur l'emploi, les métiers, les formations ou tout autre domaine concernant l'insertion professionnelle et sociale.

Les informations collectives

Afin de cibler au mieux les informations émises, deux types d'informations collectives sont organisées, la première, destinée aux jeunes de niveau infra IV, et la deuxième en direction des jeunes de niveau IV et plus.

Module 1er accueil : ce temps collectif pour les jeunes de niveau infra IV, est animé par une chargée d'accueil, qui prend le temps d'évoquer l'ensemble des services de la Mission Locale. Ce premier niveau d'information est complété au regard de la situation de chaque jeune lors de l'entretien individuel avec le ou la conseillère.
Cette information collective est organisée avec une fréquence hebdomadaire et ce sur une durée de 2 heures.

En 2013, 971 jeunes ont été positionnés sur le MPA, 481 ont été présents : 50% de présence atteste de la difficulté du jeune à se confronter au groupe et qui plus est sur un premier contact avec la structure.

Si le nombre est en augmentation cette année, la part des jeunes présents est stable.

Module « info-co bac + » : un accueil collectif est proposé aux jeunes diplômés, bac à bac+5, qui viennent s'inscrire. Ce temps d'échanges avec ces jeunes diplômés nouvellement inscrits nous permet de leur donner des informations générales sur le fonctionnement de la Mission Locale mais surtout des informations pour leur permettre d'entamer leurs démarches en ayant identifié les ressources de leur territoire. Pour ce faire, la Mission Locale a élaboré un livret support regroupant des informations précieuses pour ce public qui leur est remis à l'issue du module.

En 2013 : 201 jeunes diplômés (123 filles + 78 garçons) ont participé à cette prestation avec 50 % de taux de présence. En 2012 : 189 jeunes ont participé à cette info-co.

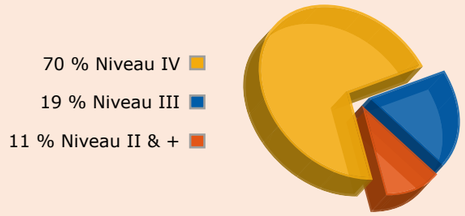

91%	ont estimé avoir pris connaissance d'éléments nouveaux et importants
100%	ont estimé que ce document pourrait leur être utile dans leurs démarches futures
99%	ont apprécié la qualité du support remis
88%	ont été très satisfaits par la présentation orale,
12%	moyennement satisfaits

- Un document support régulièrement mis à jour est remis à chaque participant.
- L'accueil en collectif permet de créer une dynamique et de casser l'isolement souvent ressenti lors des démarches + un repérage des difficultés rencontrées par ce public
- En fin de séance, remise d'une fiche d'évaluation de l'info-co sous forme d'un questionnaire anonyme.
- En **2013, sur 201 personnes ayant participé à cette info-co, 195 ont remis cette évaluation**. (cf tableau ci-contre)

La Mission Locale, pour exercer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, s'appuie sur des liens solides avec des partenaires du territoire bien identifiés.

La cité des métiers fait partie des acteurs incontournables de notre partenariat.

En effet l'équipe des conseillers de la Mission Locale mobilise régulièrement les ressources humaines et logistiques de la cité des métiers et ce, à plusieurs étapes de l'accompagnement des jeunes :

la cité des Métiers de Limoges et du Limousin

- Les conseillers incitent les jeunes à se rendre vers ce lieu ressources : La richesse de son fond documentaire (livresque+vidéo) est sollicitée dans le cadre d'une recherche qu'effectue un jeune en autonomie pour l'élaboration de son projet professionnel.

- De plus, la cité des métiers a permis l'accueil de groupes encadrés par la Mission Locale pour la passation de tests d'intérêts professionnels en utilisant les locaux et les ressources de la cité des métiers : les jeunes ainsi accueillis dans le cadre d'une dimension collective comme le SAS ou les modules mis en place pour les Emplois d'Avenir identifient la cité des métiers au niveau des partenaires de l'information et de l'orientation et n'ont aucun mal à y revenir à titre individuel.

- Les conseillers qui ont une référence au regard d'un secteur d'activité donné participent régulièrement à la préparation des zooms métiers et promotions des évènements organisés par la cité des métiers via des ateliers ou des visites. Les deux structures étant dans une logique d'échanges d'informations, cela facilite le lien avec les fédérations de branches professionnelles mais aussi les informations sur les mesures étatiques.

Partenariat avec l'Education nationale (CIO et MGI)
Repérage et accompagnement des jeunes décrocheurs

En 2013, le travail de repérage du public décrocheur organisé dans le cadre des plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs, initié en 2012, ne s'est pas poursuivi. La Mission locale a cependant continué son intervention auprès de son public, en concertation avec les CIO dans la recherche de solution à apporter individuellement. En 2014, nous souhaitons pouvoir renforcer les axes suivants :

- Développement du partenariat avec les structures de proximité pour repérer les jeunes en demande d'insertion et pouvant bénéficier d'un accompagnement de la mission locale,
- Développement du partenariat en direction de l'Éducation Nationale afin de permettre la rescolarisation des jeunes « décrocheurs » souhaitant rester à l'école et n'ayant pas fait valoir leur droit dans le cadre de la MGIEN,
- Animation de groupes de travail pluridisciplinaires et territorialisés afin de favoriser la connaissance mutuelle des partenaires, définir un mode de coordination simple de mobilisation d'information, de liens entre les différentes institutions existantes, réfléchir à des pratiques nouvelles d'accompagnement du public ciblé. Des modalités de coopération existent, il faut les renforcer afin d'optimiser nos prises en charge de cette problématique.

Zoom sur le public « décrocheurs » reçu par la Mission Locale

656 jeunes identifiés en situation de décrochage, sortis de l'enseignement général, agricole ou en alternance soit 45,4 % (ce qui représente 3 points de plus que la moyenne régionale)

Sur ces 1455 jeunes reçus en 1er accueils, 660 (45,4 %) ont un niveau VI, V bis, V non validé ou IV non validé et correspondent à la définition du traité de Lisbonne sur le décrochage scolaire. Ils sont issus soit de l'enseignement général ou agricole (629 jeunes), soit de l'apprentissage (27 jeunes). A l'inverse des autres, ce public décrocheur est majoritairement masculin.
L'effectif des niveaux V non validé est relativement plus faible que les niveaux V bis. Il semblerait donc que les jeunes ayant fini leur cursus, même non validé, soient moins nombreux en recherche d'insertion.

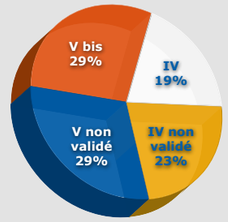

Répartition des décrocheurs par niveaux

- 39,3% des jeunes sont des femmes
- 25 % de ces jeunes se sont inscrits en Mission Locale la même année que leur sortie (soit en 2013), les autres étant sortis les années antérieures. Il est à noter que les décrocheurs sont plus fortement représentés dans les zones urbaines sensibles. + 2 points supérieurs à la moyenne régionale

ANNÉE DE SORTIE	Avant	2009	2010	2011	2012	2013	Total
IV non validé	11	10	11	16	40	68	156
V non validé	35	20	24	18	40	50	187
V bis	50	18	26	26	43	27	190
VI	48	11	8	20	24	20	127
Total	144	59	69	80	147	165	660

- 58,5% sont sortis du système éducatif depuis moins de 3 ans. Ce délai de latence correspond soit à une période de recherche d'emploi, soit à une période d'errance plus ou moins longue, suivant les jeunes. Elle a pu servir également à des expériences de travail (intérim saisonnier, CDD…), mais correspond aussi quelques fois à un abandon des démarches provoquant une remobilisation souvent difficile. + 5 points à la moyenne régionale.

- 29,9 % des jeunes sont issus d'une classe de 4ème ou 3ème (avec ou sans DNB) et 27,1 % des jeunes ont arrêté en classe de CAP ou BEP. Pour ces derniers l'arrêt est effectué pour moitié à l'issue de la première année.
- Si les jeunes sortant de terminale sans baccalauréat représentent 20 % du public décrocheur, 57 % des jeunes décrocheurs sont issus de 4ème, 3ème (tous dispositifs confondus : MFR, SEGPA, LP, collèges) ou de CAP/BEP, les troisièmes représentant 23% du public.
- La part des garçons issus des CAP 2° année représente 74 %, traduction de la surreprésentation des secteurs secondaires dans ces filières de formation.

	%	% Régional
Terminale professionnelle	10,5%	12,4%
Terminale technologique	5,9%	5,1%
Terminale générale	3,4%	2,9%
Première	4,3%	4,5%
Seconde	2,4%	3,4%
BEP 2° année	6,4%	6,3%
BEP 1° année	5,3%	5,5%
CAP 2° année	9,3%	8,7%
CAP 1° année	9,6%	10,6%
3° (avec DNB)	7,9%	8,9%
3° (sans DNB)	15,4%	17,9%
4° et avant	6,6%	4,7%
Pré-apprentissage	0,5%	0,6%
IME, IMP, IMPRO	0,5%	1,5%
Scolarité à l'étranger	11,0%	6,7%
Divers	1,1%	0,5%

Ces chiffres permettent de nous interroger sur les difficultés rencontrées par les jeunes après la troisième quant à leur orientation professionnelle, quant à leur difficulté à trouver un contrat d'apprentissage ou quant à leur affectation dans une filière non véritablement choisie.

La Mission Locale de l'Agglomération de Limoges a accueilli 3641 jeunes en 2013.

Nous constatons une hausse de 7,4 % en lien bien entendu avec l'augmentation des 1ers accueils mais également avec le suivi mis en place dans le cadre des emplois d'avenir.

Le niveau des jeunes est sensiblement le même que l'année précédente, avec cependant une légère évolution de la part des jeunes de niveaux IV validé (+ 1 point) et V validé (+1 point).

- La part des jeunes, de niveaux IV validé et plus, résidant sur une Zone Urbaine Sensible a augmenté de 9 points. Cette augmentation est à mettre en perspective avec la mise en place des emplois d'avenir, accessibles sur dérogation pour ce public.

- Le public est majoritairement masculin en 2013 : 53 % (- 1 point supérieur à la moyenne régionale). Depuis 2011, la part des jeunes hommes ne cesse de progresser (4 points en 3 ans).

- Les jeunes de niveau V constituent toujours le public majoritaire puisqu'ils représentent 38 % du public.

- Les autres catégories, infra V, sont en légère baisse 27 % (29 % en 2012 et 2011). Leur part est néanmoins supérieure de 3 points par rapport à la moyenne régionale. Le taux de jeunes de niveaux VI est le plus fort de la région. Le graphique ci-contre indique l'évolution des niveaux du public en contact. En effet, même si les jeunes de niveaux VI et V bis restent relativement constant, durant les dernières années de crise, l'augmentation du nombre de jeunes en contact s'est faite avant tout avec des publics de niveaux V validés. Le nombre des jeunes de niveaux IV, validés ou non, ne cessent de croître également.

Les jeunes en contact issus des quartiers classés prioritaires de la Politique de la Ville : moins qualifiés, ils sont fragilisés dans un contexte économique difficile.

- 26 % des jeunes en contact résident sur une Zone Urbaine Sensible

- 34 % sont issus des quartiers classés prioritaires de la Politique de la Ville.

- 47 % des jeunes concernés ont un niveau infra V non validé, contre 41 % pour l'ensemble des jeunes suivis par la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.

A noter : les jeunes de niveaux infra V non validé représentent 37 % de l'ensemble des jeunes des Missions Locales du Limousin, 34 % de l'ensemble des jeunes résidant en Zone de Revitalisation Rurale.

Jeunes suivis en 2013 : 3641	2013	part	2012	part	2011	part
hommes	1912	53%	1744	51%	1735	49%
femmes	1729	47%	1645	49%	1761	51%
ZUS	959	26%	800	24%	810	23%
Niveau III et plus	177	5%	167	5%	180	5%
Niveau IV validé	719	20%	647	19%	632	18%
dont ZUS	209	23%	112	14%	109	13%
Niveau IV non validé	360	10%	323	10%	280	8%
Niveau V validé	882	24%	767	23%	822	24%
Niveau V non validé	524	14%	521	15%	542	16%
Niveau V bis	601	17%	595	18%	604	17%
Niveau VI	378	10%	369	11%	436	12%

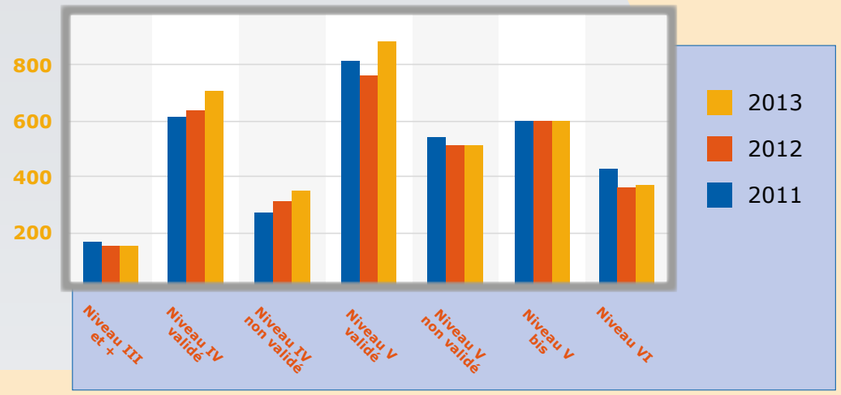

	Jeunes ZUS	%	dont % femmes	jeunes CUCS	%	dont % femmes
III et +	37	3,9%	70,3%	47	3,8%	68,1%
IV validé	172	17,9%	61,0%	199	16,3%	62,3%
IV non validé	89	9,3%	49,4%	121	9,9%	47,9%
V validé	210	21,9%	45,2%	282	23,0%	46,8%
V non validé	170	17,7%	40,6%	204	16,7%	42,6%
V bis	176	18,4%	42,0%	233	19,0%	39,1%
VI	105	10,9%	39,0%	138	11,3%	39,1%
Total	959			1224		
%		100,%	47,3%		100,%	47,2%

L'ACCOMPAGNEMENT

Le processus d'accompagnement s'appuie sur la mise en place d'une sécurisation des parcours de formation ou d'emploi qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes.
Il s'agit d'analyser les difficultés susceptibles d'entraver l'insertion professionnelle des jeunes mais également les potentialités de chaque jeune et ses ressources propres.
Afin d'y répondre au mieux, les conseiller(ères) proposent le cadre le plus adapté et articulent, en accord avec les jeunes, des phases d'accompagnement individuel et collectif.
Les différentes modalités sont le CIVIS, le suivi délégué PPAE, l'ANI mais également, les actions collectives telles que le SAS, et les modules préparatoires aux emplois d'avenir par exemple. Il est important de souligner que chaque jeune a sa propre trajectoire, et que le conseiller doit souvent expérimenter avec lui les solutions les plus adaptées.
Parfois, après des phases d'échecs successifs, certaines prises en charge peuvent produire des résultats intéressants et mettre le jeune sur une dynamique et des perspectives de réussite. Le dispositif SAS en est un exemple, mais des nouvelles phases d'accompagnement individuel ont également permis cela.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

CIVIS (Le contrat d'insertion dans la vie sociale)

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale contractualise l'accompagnement conclu avec la Mission Locale et les jeunes les plus en difficulté. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Deux types d'accompagnement :

- Accompagnement renforcé, pour les jeunes de niveaux V sans diplôme, Vbis et VI, renouvelable par périodes successives d'une année, jusqu'à la réalisation du projet d'insertion professionnelle ou jusqu'au 26ème anniversaire.

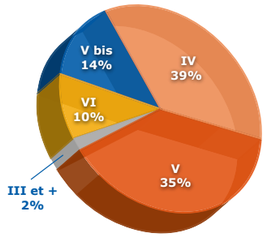

Répartition des entrées CIVIS par niveaux

- Accompagnement simple pour les autres jeunes (Accompagnement d'1 an renouvelable 1 seule fois). Ce dispositif existe depuis 2005 et les objectifs fixés d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi, niveau V et infra, ont toujours été quasiment atteints.

En 2013, 564 jeunes ont contractualisé un accompagnement dans le cadre du programme CIVIS. 49 % des jeunes sont des femmes, 63 % relèvent du CIVIS Classique et ont donc un niveau V validé et plus.
Au 31/12/2013, 876 jeunes étaient bénéficiaires d'un CIVIS.

Les sorties du dispositif

771 sorties enregistrées en 2013. 20 % d'entre elles concernent des sorties pour emploi durable soit 155 jeunes (149 en 2012).
Rappelons que la sortie pour emploi durable correspond au CDI, CDD de plus de 6 mois (mi-temps minimum), contrat en alternance, CUI CIE, emplois d'avenir.
Les jeunes les plus qualifiés sortent du dispositif avec un motif pour emploi durable pour 26 % d'entre eux contre 12 % pour les non qualifiés.
Le taux de renouvellement est très important cette année, les accompagnements collectifs mis en place pour les jeunes se sont certainement substitués à l'accompagnement individuel. C'est un point de vigilance à avoir en 2014.

	CIVIS COMMUN	CIVIS CUMULÉ	CIVIS RENFORCÉ
Abandon du jeune	5 %	5 %	6 %
Déménagement	5 %	7 %	9 %
Emploi durable	26 %	20 %	12 %
Fin de la durée du programme	20 %	15 %	9 %
Limite d'âge (26 ans)	3 %	4 %	5 %
Non renouvellement	41 %	49 %	58 %

L'allocation interstitielle

Le titulaire du CIVIS peut, s'il est âgé d'au moins 18 ans, bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation interstitielle versée pendant les périodes durant lesquelles il ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni d'une autre allocation.

	F	H	Somme	nb jours	versement par jour
Classique	70 610	63 635	134 245	368	364,10
Renforcé	41 040	59 000	100 040	295	339,10
Somme	111 650	122 635	234 285		
nb jeunes	325	338		663	353,40
versement / jeune	343,50	362,80			

L'accompagnement des jeunes D.E : co-traitance

En 2010, un nouvel accord-cadre national portant sur le partenariat renforcé entre Pôle Emploi et le réseau des Missions Locales a été conclu et a permis de décliner sur le plan régional, et ensuite local, une nouvelle collaboration entre les deux réseaux. La convention locale, signée en septembre 2010, renouvelée chaque année, est l'aboutissement d'une réflexion sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle du partenariat renforcé entre Pôle Emploi, site de Ventadour, et la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.
Objectif : développer des interventions concertées entre Pôle Emploi et la Mission Locale en direction des jeunes et des entreprises, afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes.

En direction des jeunes

	16-17			18-21			22-25			TOTAL	
	F	H	total	F	H	total	F	H	total		
III et +				7	2	9	11	7	18	27	5%
IV		1	1	66	56	122	26	32	58	181	33,8%
V	9	5	14	65	75	140	31	25	56	210	39,3%
V bis	5	12	17	15	27	42	14	9	23	81	15,1%
VI	2	8	10	4	11	15	5	6	11	36	6,7%
TOTAL	16	26	42	157	171	335	87	79	168	535	100%

Les conseillers de Pôle Emploi occupent un rôle central dans le processus d'orientation vers les services de la Mission Locale.

Sont adressés les jeunes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, en raison de leur faible niveau de qualification, de l'absence d'un projet professionnel ou de besoin d'un accompagnement global.

Orientation par Pôle emploi

1090 jeunes ont été affectés par Pôle Emploi:
- 45% par le site de Sainte Claire
- 26% par le site de Ventadour
- 29% par le site de Jourdan

Parmi les 1090 jeunes orientés :
- 49% débutent un accompagnement dans le cadre du PPAE
- 22% sont refusés (CIVIS ou hors compétence MLL)
- 29% sont absents aux rendez-vous et font l'objet d'une alerte de co-traitance anticipée en raison de leurs absences aux entretiens programmés pour la mise en place de l'accompagnement.

Accompagnements PPAE
113 % des objectifs

Objectifs conventionnels : 470

Réalisés : 535

51 % de femmes
61 % ont un niveau V et infra V
31 % des jeunes habitent les quartiers CUCS
8 % du public est mineur

Sorties PPAE

Parmi les 569 jeunes sortis du dispositif, 160 étaient en situations « positives » à la date de la sortie administrative du suivi délégué (La sortie du dispositif intervient 6 mois après la cessation d'inscription à Pôle Emploi). En raison de difficultés techniques, les motifs de sorties ne sont pas encore en cohérence avec la nomenclature de Pôle emploi. La prochaine version de Parcours 3 devrait mieux prendre en compte cette difficulté. Au delà de cette fin de co-traitance, un nombre important poursuit un accompagnement au sein de la Mission Locale.

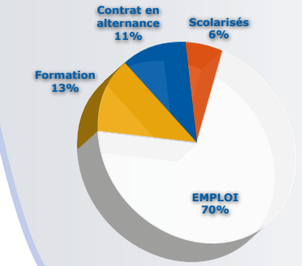

L'agent Pôle emploi mis à disposition à la Mission Locale :

- Assure un rôle d'interface entre la Mission Locale et Pôle emploi
- Informe les jeunes sur le dossier Pôle emploi
- Met en œuvre des axes de travail pour optimiser les services rendus aux jeunes en complémentarité de ceux de la Mission Locale (Plateforme vocationnelle, EMT, formation AFC,..)
- Anime des ateliers sur les mesures liées à l'emploi
- Mène des actions conjointes avec le Pôle Relation Employeurs pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes (job dating, participation au plan de prospection,…)

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

A.N.I.

L'Accord National Interprofessionnel du 7 avril 2011 est issu de la volonté des partenaires sociaux et porte sur la mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien financier pour l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi. Cet accompagnement individuel renforcé concerne les jeunes « décrocheurs » sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme et doit prioritairement viser à leur permettre d'accéder à un premier emploi. L'objectif de cet accompagnement est de leur permettre d'acquérir les savoirs nécessaires à l'accès à l'emploi et les pré-requis de base et ensuite leur permettre d'accéder à une qualification. Cet accompagnement s'articulera autour de 3 phases sur une durée maximum de 18 mois :

- Phase 1 : diagnostic de la situation des jeunes
- Phase 2 : accompagnement renforcé et individualisé pour définir et mettre en œuvre un plan d'action
- Phase 3 : suivi dans l'emploi, la formation qualifiante ou la création d'entreprise.

Pour les phases 1 et 2, la durée maximum est de 12 mois, pour la phase 3, elle est de 6 mois. Dans le cadre de ce dispositif, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges avait pour objectif en 2013 la signature et l'accompagnement vers l'emploi de 76 jeunes ayant validé la phase 2.

Phase 1 : diagnostic de la situation des jeunes

94 jeunes ont bénéficié de la phase de diagnostic.

- La phase diagnostic s'est avérée plus longue que prévu pour certains jeunes reçus en premier accueil car une résolution des problématiques sociales était indispensable à l'entrée en phase d'accompagnement.
- Un nombre important de jeunes pour lequel le travail sur le projet professionnel est long, certainement lié à leur méconnaissance de l'environnement économique
- Les jeunes n'entrant pas en phase 2 se voient proposer d'autres actions.

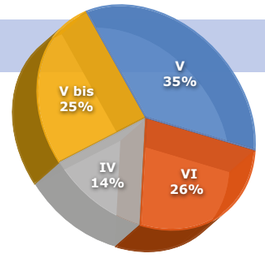

Niveaux des jeunes entrant en phase de diagnostic en 2013

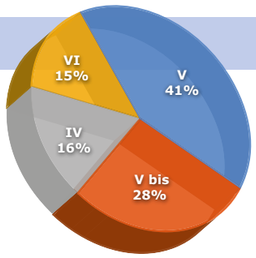

Niveaux des jeunes accompagnés dans l'ANI

Phase 2 : Accompagnement renforcé

61 jeunes ont bénéficié de la phase d'accompagnement
60 % d'entre eux sont des jeunes femmes.

Parmi les jeunes entrés en phase 2, 43 % ont un niveau V bis et VI.

- 9 % possèdent une voiture
- 16 % ont des enfants
- 41 % habitent chez leurs parents

Nous pouvons d'ores et déjà faire les constats suivants sur les particularités du public ANI.
Les jeunes bénéficiaires du dispositif ont été en décrochage scolaire et l'ont vécu souvent comme un échec, quelles qu'en soient les raisons. Il leur est difficile de le surmonter. Ils se trouvent « psychologiquement dans une phase d'indétermination professionnelle ». Seule l'expérimentation de situations de travail variées leur permet de mieux comprendre les contraintes du monde du travail, de les accepter s'ils sont valorisés et reconnus comme des jeunes en « devenir ».

Phase 3 : Accompagnement dans l'emploi

7 jeunes sont entrés en phase 3.

- 2 pour un contrat en alternance
- 2 pour retour en formation initiale
- 3 pour emploi

Jeunes sous main de justice

L'objectif dans ce domaine est de mener un travail en direction des jeunes sous main de justice, que ce soit en milieu ouvert, suivis par le SPIP ou la PJJ, ou en milieu carcéral à la Maison d'arrêt de Limoges. Une nouvelle action soutenue par l'ACSE a permis de renforcer notre intervention auprès des mineurs PJJ et plus particulièrement ceux pris en charge par l'unité éducative d'activités de jour. En effet, des ateliers d'orientation et de techniques de recherche d'emploi ont été réalisés au sein de la structure.

En 2013, 63 jeunes ont été reçus au sein de la Maison d'Arrêt. La Mission Locale assure le suivi et prépare la sortie ou l'aménagement de peine.

S.A.S

Les SAS en 2013

Impulsée par le Conseil Régional, cette action, d'une durée de 3 mois permet de remobiliser les jeunes accompagnés par la Mission Locale. A l'issue du dispositif SAS, les jeunes valident un projet professionnel cohérent, ils en programment les grandes étapes afin qu'une formation professionnelle ou un emploi puisse se concrétiser.

Profils des jeunes entrés sur l'action :

Depuis le début de la mise en place des SAS, si les critères de positionnement du public n'ont pas évolué, le profil des jeunes qui l'intègre a quelque peu changé.

En 2013, 53 % du public est féminin contre 59 % en 2012

L'utilisation de plus en plus fréquente de supports médias à des fins de promotion du dispositif (site internet, présence sur les réseaux sociaux, diffusion sur les ondes) a certainement permis une meilleure connaissance donc appréhension d'un public masculin qui, malgré la volonté de parité sur la constitution des groupes, était au départ moins volontaire sur cette action.

% des niveaux	2012	2013
Niveaux IV	15%	31%
Niveaux V	50%	41%
Niveaux V bis	22%	21%
Non renouvellement	49 %	58 %

Une progression du niveau des jeunes :

Si le nombre des jeunes de niveaux V bis reste stable, la part des niveaux IV progresse

En effet, en temps de crise économique les publics dit plus qualifiés peinent également à trouver des solutions emploi satisfaisantes. Cette évolution du public reste préoccupante, néanmoins ce dispositif continue de mobiliser les jeunes V et V bis. L'origine géographique des jeunes a moins évolué car la part de jeunes ZUS est à l'identique sur 2012 et 2013 : 32 %. La part des jeunes résidant en zone CUCS est moins importante en 2013 : 39% pour 46% en 2012.

Enfin, en ce qui concerne la situation sociale du public accueilli sur le SAS, la part des jeunes ayant des enfants a peu évolué : 15% en 2013, pour 18% en 2012. L'évolution est plus nette sur leur situation vis-à-vis du logement : 49% étaient en logement autonome en 2012 contre 30% en 2013. Les effets induits, déjà pointés, de la situation économique freinent les jeunes dans leur autonomie financière et ne leur permettent pas de devenir locataires ou si c'est le cas, dans des conditions difficiles. La plupart attend une première stabilité financière, quand leur situation familiale leur permet, pour devenir locataire.

Situations pendant le dispositif

Il est à noter une forte augmentation des situations en immersion pendant le dispositif entre 2012 et 2013. Il y a eu 110 situations d'immersion en 2012 pour 305 en 2013.

Le déroulé pédagogique n'a pourtant pas été modifié. En fait la période d'immersion reste la même mais la succession de stage d'un jour pour 5 jeunes volontaires par cohorte sur une semaine explique cette démultiplication.

Le partenariat établi avec la Chambre des Métiers et leur réseau d'artisans a favorisé la rencontre entre les employeurs de secteurs très variés et les jeunes et ce, sur chaque promotion.

« 5 jeunes, 5 entreprises » est né de la volonté commune des financeurs et des opérateurs du dispositif SAS.

Dans un dispositif qui cible la définition d'une orientation et l'accès à l'emploi, multiplier les rencontres de terrain avec le secteur économique permet de tendre vers ces 2 objectifs. En effet, se confronter aux réalités d'un métier en étant sur un stage non pas d'observation mais une période d'immersion où le jeune se voit confier des missions permet de valider ou d'invalider un projet et favorise dans un second temps le contact avec un secteur d'activité voire un employeur pour une perspective d'embauche.

Sorties du dispositif en 2013

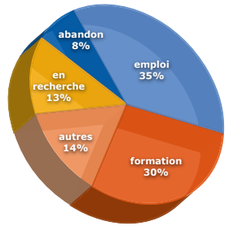

Comparatif 2012/2013 : Les sorties emploi sont plus importantes en 2013 (35% contre 13% en 2012). La mise en place des emplois d'avenir a permis à des jeunes visés par la mesure d'intégrer ce contrat qui leur permet aussi une augmentation de leur niveau de compétences.

Les sorties formation restent sensiblement à l'identique 33% en 2012 contre 30% en 2013.
Il est à noter que le pourcentage d'abandon a quelque peu fléchi, de 12% en 2012 nous sommes passés à 8%. Il semblerait que les jeunes et l'équipe en charge des entretiens de recrutement prennent davantage compte des freins qui pourraient les contraindre à abandonner l'action pour mieux les anticiper voire les régler.

Détail des sorties 2013:

EMPLOI

- 2 CDI temps partiel
- 8 CUI CAE
- 1 CUI CIE
- 10 emplois d'avenirs
- 2 contrats d'apprentissage
- 4 CDD de 6 mois et plus
- 5 CDD de moins de 3 mois

FORMATION

- 17 entrées sur une formation qualifiante
- 2 parcours de formation : pré-qualification suivie d'une qualification
- 2 positionnements sur des formations qualifiantes
- 3 préqualifications
- 2 retours en formation initiale
- 1 entrée en PASS LINGUISTIQUE

AUTRES

- 1 jeune a intégré le dispositif EPIDE
- 1 jeune a intégré le dispositif LEO-NARDO
- 1 jeune a intégré un service civique
- 6 jeunes n'ont pas poursuivi l'accompagnement à l'issue du SAS
- 2 jeunes ont été accompagnés par une autre structure (26 ans)

EN RECHERCHE

- 12 jeunes poursuivent leurs recherches d'emploi via l'accompagnement avec leur conseiller référent

ABANDON

- 7 jeunes ont abandonné pendant le dispositif
- 1 jeune a déménagé
- 1 jeune enceinte

Les projets collectifs

En parallèle de l'élaboration de leur projet professionnel individuel, les jeunes mettent en place un projet collectif qui les fédère tout au long du dispositif. Les compétences qu'ils développent et mettent au service du projet dont ils ont eu l'idée augmentent leur confiance en eux et leur permettent de s'ouvrir sur le monde extérieur.

PRODUCTIONS & RÉALISATIONS

- Création d'un Fanzine «Mode d'emploi à l'usage des galériens pour devenir le Boss».
- Création d'un quizz culturel suivi d'un partage de saveurs sur la thématique des différentes nationalités qui composaient le groupe
- Organisation d'un forum emploi spécifique à l'Économie Sociale et Solidaire mis en place par les jeunes pour les jeunes avec la participation d'employeurs : ce forum a réunit 200 personnes. Une synthèse de ce forum a été réalisée dans un document «le petit guide des professionnels de l'ESS pour l'emploi des jeunes»
- Un témoignage filmé d'une personne qui a créé son entreprise
- Spectacle sous forme d'une représentation artistique et théâtrale basé sur le thème de la Réussite
- Exposition photo qui représente les jeunes SAS en situation de travail ou dans le cadre de leurs loisirs. Photos réalisées par un professionnel utilisant l'argentique.

La situation des jeunes face à l'emploi reste préoccupante avec un taux de chômage toujours très important. En 2013, malgré une baisse en fin d'année, le taux de chômage des jeunes a augmenté de 3,3 points en 1 an sur le Pays de Limoges. Ils sont particulièrement touchés par les formes d'emploi précaire : stage, CDD, intérim, temps partiel subi.
Face à cette réalité, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges, se devait de s'engager dans une démarche active, tout en faisant valoir le rôle spécifique qu'elle entend assurer dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi des jeunes en difficultés sur son territoire de compétences.
De plus, spécificité en Limousin, sur sa zone d'intervention, 3 zones géographiques relèvent d'une zone urbaine sensible et 26 % des jeunes en contact résident sur l'une des trois. Particulièrement touchés par le chômage, les jeunes habitants ces quartiers nécessitent une prise en charge spécifique.
Pour ce faire, et à l'occasion de la création des emplois d'avenir, la Mission Locale a renforcé les moyens de son pôle relation employeurs, via 2 créations de postes, et a affiché sa détermination à faire de la Mission Locale un partenaire « naturel » de tous les acteurs du secteur socio-économique qui auraient des perspectives de recrutement.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Le pôle relation employeurs

L'année 2013 marque une nouvelle étape pour la Mission Locale dans la construction de son offre de service. En effet, la fin de l'année 2012 a vu arriver les emplois d'avenir. L'objectif des emplois d'avenir est de proposer des solutions d'emploi et d'offrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

C'est dans ce contexte que la Mission Locale a pris la pleine mesure des enjeux qui seront les siens dans la mise en œuvre de ces nouveaux contrats. Dés novembre 2012, cette nouvelle mesure a suscité une forte mobilisation des salarié(e)s de la Mission Locale. Outre la nécessité de créer des outils d'accompagnement et de communication, il a fallu trouver des modalités d'organisation pour ne pas déstabiliser les équipes dans leur fonctionnement tout en répondant aux exigences institutionnelles.

Très vite, un plan de prospection incitatif, en concertation avec la Direccte, Cap emploi et Pôle emploi, a été mis en place auprès des employeurs potentiels, essentiellement du secteur associatif; car l'ouverture au secteur marchand s'est faite progressivement et sur quelques secteurs d'activités en 2013.

MISSIONS

- Mieux repérer les publics et les mettre en relation avec les offres d'emploi existantes et correspondantes à leur profil
- Identifier les employeurs à prospecter en adéquation avec la demande des jeunes, les mesures à promouvoir (emplois d'avenirs) et les secteurs à promouvoir pour ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes
- Etre à l'écoute des besoins de recrutement des employeurs et recueillir les offres d'emploi à pouvoir
- Accompagner ceux-ci dans leur démarche de recrutement
- Diffuser l'information au sein de la Mission Locale et de ses partenaires d'une manière optimale et ciblée.

L'offre de services proposée aux employeurs

Tout employeur qui souhaite recruter et qui fait appel aux services de la Mission Locale se voit proposer une palette de services en fonction de ses besoins.

La Mission Locale lui apporte un soutien dans la définition du poste, la recherche de candidat préparé, le rapprochement jeune/employeur en lui apportant une véritable expertise et les solutions adéquates aux problématiques périphériques, en lien avec l'équipe en charge de l'accompagnement.

	Type de mesure	Nbre d'offres	Nbre de postes
Offres d'emploi	Association Intermédiaire	4	5
	CDD	27	63
	CDD Emploi d'Avenir secteur marchand	20	22
	CDD Emploi d'Avenir secteur non marchand	223	278
	CDD insertion	29	54
	CDD intérim	11	182
	CDD saisonnier	8	30
	CDD temps partiel	8	9
	CDI	13	16
	CDI Emploi d'Avenir secteur marchand	36	41
	CDI Emploi d'Avenir secteur non marchand	4	15
	CDI temps partiel	7	16
	Contrat d'apprentissage	13	15
	Contrat de professionnalisation	11	27
	CUI CAE CDD	101	224
	CUI CIE CDD	2	6
Immersion	Dispositif régional	21	21
	PMP	137	137
	Service civique	3	4
	TOTAL	678	1165

A NOTER

Pour favoriser la rencontre entre les entreprises et les jeunes les plus exclus du marché de l'emploi, le Pôle Relation Employeurs a multiplié les recrutements par le biais de **jobs dating**.

Véritable outil de lutte contre les discriminations, cette méthode de recrutement donne la possibilité à des jeunes, quelque soit leur profil, (jeunes ZUS, d'origines étrangères, peu diplômés) de faire part de leur motivation à des employeurs qui ont accepté d'expérimenter cette nouvelle approche.

Le CV n'est plus un obstacle à la rencontre. Il devient un support aux dialogues.

Les **entreprises** ayant recruté dans le cadre d'un **job dating**
ARML
CFDT
MAIRIE EYJEAUX
MAIRIE ST JOUVENT
MAIRIE AUREIL
MAIRIE PEYRILHAC
VARLIN PONT NEUF
FONDATION LA BORIE
ADPAD
DA COSTA
SYDED
UDAF
EHPAD FEYTIAT
ADN
CH ESQUIROL
DELTA PRO
PIOU PIOU
EISMANN
CONSEIL REGIONAL

En 2013, la Mission Locale a réorganisé son pôle employeurs afin d'apporter une réponse adaptée : mise en place de permanences téléphoniques, répartition par secteur géographique pour les employeurs des communes hors Limoges et par secteur d'activité pour ceux implantés sur Limoges. Cette organisation permet de fidéliser les employeurs qui identifient plus facilement leur interlocuteur au sein de la Mission Locale et permet aux chargé(e)s de relation employeurs de se « spécialiser » dans un domaine précis en ayant une vision exhaustive des différents employeurs d'une profession (implantation, typologie des entreprises, spécificité).

L'ACCÈS À L'EMPLOI

L'offre de services proposée aux jeunes

Ateliers Techniques de recherche d'emploi

L'Espace Permanent de Recherche d'Emploi a pour objectif d'accompagner et de conseiller les jeunes dans les techniques de recherche d'emploi lors d'entretiens individuels ou collectifs. Ce sont les conseillers référents qui positionnent les jeunes.

Les entretiens individuels sont menés par les animatrices de l'Espace Permanent de Recherche d'Emploi. L'entretien permet d'apporter une aide ciblée aux jeunes au niveau de la réalisation de leur CV, de l'adaptation de leur lettre de motivation selon les postes mais aussi, de la préparation à l'entretien d'embauche.

Les animatrices apportent aussi un soutien aux jeunes dans le cadre de l'utilisation des logiciels Pass'avenir ou Inforizon. Ce sont des logiciels d'orientation professionnelle, qui, à partir des centres d'intérêt du candidat, dressent une liste de professions envisageables avec des fiches métiers en adéquation avec ses goûts. Lorsque les jeunes reçus sont proches de l'emploi, les animatrices les conseillent sur les différentes manières de trouver du travail et leur proposent des offres de Pôle Emploi, de la Mission Locale, des agences d'intérim, etc, elles les informent aussi sur les aides et mesures à l'embauche.

En 2013, 361 jeunes ont été reçus en entretien individuel.

	FEMMES			HOMMES						
	16-17	18-21	22-25	16-17	18-21	22-25	Total	Dont CUCS	Dont ZUS	%
Niveau II			1			1	2			1%
Niveau III			1		1	1	3	2	1	1%
Niveau IV	2	39	22	1	29	19	112	40	33	31%
Niveau V	4	43	35	5	39	31	157	42	32	43%
Niveau V bis	6	16	14	3	6	8	53	25	18	15%
Niveau VI	5	6	6		9	8	34	4	3	9%
TOTAL	17	104	79	9	84	68	361	113	87	
%	9%	52%	40%	6%	52%	42%		31%	24%	100%

Cela représente une forte diminution par rapport à l'année dernière : 502 en 2012.

Cette diminution peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Beaucoup de jeunes ont orienté leurs recherches d'emploi vers des emplois d'avenir. Aussi les jeunes ont été davantage positionnés vers les ateliers spécifiques à la mesure.

D'autre part, les délais de rendez vous individuels au premier semestre étant plutôt longs, les jeunes avaient tendance à oublier et ne pas honorer les rendez-vous.

Les simulations d'entretiens d'embauche

L'entretien d'embauche est une situation de communication anxiogène et qui nécessite une préparation pour les jeunes. Aussi, des séances de simulations ont été proposées au public accompagné sans autre distinction. Pour cela notre réseau de parrains actifs et retraités nous permet d'alimenter et de faire vivre des séances de simulation précieuses pour notre public.

Ces séances s'articulent sous 3 modalités :

- le mardi après midi tous les 15 jours
- lors de recrutements en nombre par une entreprise partenaire
- à la fin de chaque « Sas orientation »

Au total 31 séances ont été mises en place en 2013. Ces séances ont permis 631 entretiens pour 161 jeunes dont 64 habitent en ZUS ou CUCS.

	Femmes		Hommes	
	Nbre de simulations	Nbre de jeunes	Nbre de simulations	Nbre de jeunes
Niveau II	4	1	8	2
Niveau III	12	3	20	4
Niveau IV	106	27	117	31
Niveau V	159	39	112	28
Niveau V bis	37	11	27	8
Niveau VI	17	4	12	3
TOTAL	335	85	296	76

Club jeunes diplômés

La Mission Locale a mis en place un club de recherches d'emploi spécifique pour les jeunes diplômés (bac à bac +5).

L'objectif poursuivi est de mettre en dynamique ces jeunes qui sont confrontés pour la plupart à une première recherche d'emploi en lien avec leur cursus de formation.

Cette mise en dynamique leur permet de :

- Faire le point sur leurs démarches (offres, candidatures spontanées, concours…)
- Améliorer et adapter leurs Techniques de Recherche d'Emploi
- Contacter des entreprises (enquêtes, recherche d'infos, se faire connaître…)
- Prendre confiance en soi
- Faciliter certaines démarches (connaissances des mesures, aide à la mobilité)

Afin que la dynamique fonctionne, le club se réunit de manière hebdomadaire sur une demi-journée.

En 2013 40 jeunes ont participé à cette action contre 49 en 2012.

Cette légère diminution peut s'expliquer par le nombre d'actions qui ont été multipliées autour de l'accompagnement vers l'emploi et notamment avec une offre dédiée aux emplois d'avenir.

Typologie du public :

Sur les 40 participants, on dénombre

- 25 filles et 15 garçons
- 18 jeunes ont un niveau III et plus
- 21 jeunes ont un niveau IV
- 6 jeunes ont un niveau licence ou plus

10 jeunes recherchaient un emploi dans le secteur tertiaire (administratif et comptable)

On note une durée de présence sur le club qui s'est allongée en raison du peu de solutions pour ce public (environ 5 mois de présence même si cette durée est difficile à apprécier avec précision car il y a eu beaucoup d'interruptions pour des CDD de + ou – de courte durée et retour sur la prestation pour trouver à nouveau un emploi).

L'année 2013 a été extrêmement difficile pour ce public, car il existait très peu d'offres sur lesquelles positionner ces jeunes en raison d'une expérience exigée de 2 ans minimum et de moins en moins de réponses aux candidatures spontanées.

A cela venait s'ajouter le manque de mesure incitative à l'embauche dont auraient pu bénéficier ces jeunes pourtant en grande difficulté face aux exigences du marché du travail lorsqu'ils ne sont pas éligibles à l'emploi d'avenir (3 sur les 40 participants).

Dans ce contexte, encore plus que d'habitude, l'importance du groupe, la dynamique qu'il engendre, la prise de confiance en soi et une meilleure préparation au marché du travail restent les atouts majeurs que les participants mettent en avant.

Cette prestation est devenue un lieu ressource pour se remobiliser et pour rompre l'isolement de la recherche d'emploi individuelle.

Le fonctionnement reste basé sur des entrées et sorties permanentes ce qui permet de répondre en général très vite aux demandes de positionnement des conseillers, sans effectuer de sélection à l'entrée, ce qui offre une prestation facile d'accès à tous les jeunes diplômés volontaires pour s'inscrire dans une dynamique de démarches.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Le parrainage

La Mission Locale anime et développe un réseau de parrainage. L'objectif est de faciliter l'accès à l'entreprise aux jeunes les plus éloignés de l'emploi. Pour ce faire, un réseau de plus de 59 bénévoles retraités ou en activité intervient en complément de l'accompagnement des conseillers de la Mission Locale.

En 2013, cette action a bénéficié d'un financement de l'ACSE , pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le réseau de parrainage intervient également dans le cadre des simulations d'entretien d'embauche.

39 jeunes concernés	16-17			18-21			22-25						
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	total	dont ZUS	dont CUCS	%
III et +							1	1	2	2	1	1	5,1%
IV				2	2	4	12	5	17	21	13	12	53,8%
V				3	3	6	3	1	4	10	7	7	25,6%
V bis	1	2	3				1		1	4	2	2	10,3%
VI		1	1		1	1				2		1	5,1%
TOTAL	1	3	4	5	6	11	17	7	24	39	23	23	

Les bénéficiaires

Cette action s'adresse à des jeunes en difficultés et en situation d'exclusion professionnelle.

En 2013, 39 jeunes ont été parrainés

- 41% des jeunes ont un niveau V ou n'ont aucun diplôme (niveau V, V bis, VI et à égalité hommes/femmes).
- 58,9% des jeunes parrainés sont des femmes.
- 53,8% des jeunes un bac ou niveau bac (niveau IV) (66,6% de femmes)
- 5,1 % ont un niveau > au bac (à égalité hommes/femmes)
- 61,5 % sont âgés de 22 à 25 ans (70,8% de femmes)

Les sorties du dispositif en 2013

Motifs de sortie	Nbre de jeunes	%
Abandon du jeune	1	3,6%
Déménagement	1	3,6%
Emploi durable (> 6 mois)	10	35,7%
Emploi non durable (<6 mois)	7	25 %
Formation qualifiante	6	21,4%
Limite d'âge	1	3,6%
Sans solution à la sortie	2	7,1%
Total	**28**	100%

28 jeunes (entrés en 2012 ou 2013)

L'emploi (durable ou non) représente 60,7% des solutions à la sortie du dispositif.
L'accompagnement est long, ce qui entraîne une faible rotation des parrains engagés dans cet accompagnement.

Des Actions Spécifiques aux Emplois d'avenir pour le public

Les informations collectives — 222 participants

Les jeunes peuvent assister à une Information collective spécifique aux emplois d'avenir d'une durée de 2 h, menée dans chaque quartier et au siège de la Mission Locale. La connaissance législative et technique leur permet de vérifier leur éligibilité à la mesure et ils peuvent s'inscrire dans une démarche de recherche accompagnée de postes à pourvoir en emplois d'avenir. Ils sont informés de l'offre de service de la Mission Locale, spécifique à ce type de contrat.

Le module Préparatoire — 233 participants

Pendant une semaine à temps plein, un groupe de jeunes orientés par les conseillers Mission Locale ou les partenaires, définissent tant leur projet en emploi d'avenir que les formations inhérentes à leur parcours. Ils approfondissent leur connaissance des étapes à mettre en œuvre avant, pendant et après l'emploi d'avenir. Ce sont les notions d'appropriation, d'individualisation et de personnalisation des parcours qui sont en avant. Les candidats éligibles favorisent leur recrutement en amorçant un développement de l'autonomie face aux techniques de recherches d'emploi et notamment aux entretiens d'embauche.

Le Club emplois d'avenir — 134 participants

Le Club emplois d'avenir est un atelier hebdomadaire d'une demi-journée qui peut durer jusqu'à trois mois. Il permet de maintenir les candidats dans une dynamique de recherche d'emploi. L'accès aux nouvelles offres et la réactualisation de CV élargissent les champs de recherche. La dynamique de groupe active la notion de réseau professionnel, accroît le nombre de démarches des jeunes et renforce leur mobilisation.

Les animatrices en charge de l'animation des ateliers

Audrey Dikor Mbouma, conseillère :
« Depuis un an, j'anime le module préparatoire aux « emplois d'avenir » au sein de la Mission Locale Agglomération de Limoges. Les actions spécifiques menées dans le cadre des emplois d'avenir au sein de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges insufflent une réelle dynamique et un partenariat interne. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement global. Je note que les jeunes deviennent autonomes et reprennent au fil du temps confiance en eux. Le passage d'un entretien d'embauche, après des candidatures sans réponse les valorise. L'appropriation de leur CV, la création de lettre de motivation les rassurent et les mobilisent. L'adhésion à ce type d'accompagnement leur permet de faire le lien avec l'accompagnement de leur conseiller. J'ai le sentiment que les jeunes candidatent plus, c'est vrai, mais surtout qu'ils le font avec envie. C'est bien la notion d'équipe pluridisciplinaire autour du jeune qui favorise une embauche et un accompagnement en emploi d'avenir sur la durée. »

Isabelle WOITIER, animatrice de l'espace permanent de recherche d'emploi :
« Je suis chargée d'animation au sein de la Mission Locale de Limoges. J'anime le club emploi d'avenir dans ce cadre. L'objectif du club est de réunir les jeunes une fois par semaine afin de les mettre dans une dynamique active de recherche d'emploi. C'est aussi un moment d'échanges car les jeunes n'ont pas toujours conscience de leur potentiel; c'est notre rôle de les outiller et leur donner confiance en eux. En tant qu'animatrice, j'ai plaisir à voir l'évolution des jeunes. Lorsque l'un d'entre eux nous annonce qu'il a un entretien ou même qu'il a décroché un emploi, c'est le groupe entier qui avance et qui se mobilise !! En résumé, le club est riche autant pour celui qui y participe que pour celui qui l'anime.»

Développement personnel face à l'emploi:

« Cela fait deux mois que je suis sur le club. Je me sens plus motivé et enthousiaste. Les conseillers sont très présents pour nous guider et nous apporter une aide. J'ai été positionné sur plusieurs offres en emplois d'avenir et j'ai passé plusieurs entretiens d'embauche. A la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, le club me permet d'avoir un autre regard sur le monde de l'emploi. Je suis toujours inscrit au club, j'espère obtenir un emploi »
Jamel (sur le club emplois d'avenir depuis 2 mois)

« Le module a multiplié mes chances d'obtenir un entretien et a revalorisé mon projet professionnel mais pas seulement. J'ai trouvé cela intéressant de créer une complicité entre les membres du groupe pour avancer ensemble.
Ce que j'ai préféré c'est de reprendre de l'assurance grâce à la dynamique de groupe »
Selma a participé au module emplois d'avenir

En 2013, **1 428** jeunes ont accédé à un emploi ou un contrat en alternance (contre 1 247 jeunes en 2012), soit 39% des jeunes en contact.
L'accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi avec un renforcement de notre relation vers l'entreprise et le développement d'actions spécifiques, nous a permis de faire très légèrement progresser le taux d'accès à l'emploi par rapport à l'année précédente (37 % en 2012), et ce malgré un taux de chômage sur le bassin en augmentation (+6 % en 2013). La mise en place des emplois d'avenir a permis d'atténuer les effets de la crise sur l'emploi des jeunes.
Le nombre de situations, en baisse de 20 % en 2012, a cependant encore diminué de 8% en 2013. Le nombre d'entrée en intérim enregistré en 2013 a chuté de 32 %, et les entrées en emploi d'avenir d'une durée de 3 ans nous amènent à constater que le nombre moyen de situations par jeune de 1,9 en 2012 est de 1,5 en 2013.

Les entrées en emploi

Entrées en emploi (hors contrat en alternance) : progression de 2011 à 2013

	Nbre de situations en 2011	Nbre de situations en 2012	variation 2011-2012	Nbre de jeunes en 2011	Nbre de jeunes en 2012	variation 2011-2012	Nbre de situations en 2013	Nbre de jeunes en 2013	Variation situations 2012-2013	Variation nbre de jeunes 2012-2013
CDD	1480	1120	-24%	926	748	-19%	**928**	**673**	**-17%**	**-10%**
CDD insertion	38	34	-11%	32	32	0%	**31**	**26**	**-9%**	**-19%**
CDD intérim	483	487	1%	270	270	0%	**331**	**211**	**-32%**	**-22%**
CDD saisonnier	135	80	-41%	117	68	-42%	**99**	**92**	**24%**	**35%**
CDD temps partiel	246	196	-20%	186	149	-20%	**174**	**138**	**-11%**	**-7%**
sous-total	2382	1917	-20%	1279	1046	-18%	**1563**	**988**	**-18%**	**-6%**
CDI	116	72	-38%	112	72	-36%	**54**	**53**	**-25%**	**-26%**
CDI temps partiel	138	101	-27%	132	94	-29%	**56**	**56**	**-45%**	**-40%**
sous-total	254	173	-32%	244	163	-33%	**110**	**108**	**-36%**	**-34%**
CUI CIE CDD	8	7	-13%	8	7	-13%	**9**	**9**	**29%**	**29%**
CUI CIE CDI	15	4	-73%	15	4	-73%	**1**	**1**	**-75%**	**-75%**
CDD Emploi d'Avenir secteur marchand							**11**	**11**		
CDI Emploi d'Avenir secteur marchand							**20**	**20**		
sous-total	23	11	-52%	23	11	-52%	**41**	**41**	**273%**	**273%**
CUI CAE CDD	140	137	-2%	133	134	1%	**134**	**129**	**-2%**	**-4%**
CUI CAE CDI	0	2		0	2					**-100%**
CDD Emploi d'Avenir secteur non marchand	7	7					**210**	**209**		
CDI Emploi d'Avenir secteur non marchand							**2**	**2**		
sous-total	140	139	-1%	0	136	-1%	**346**	**339**	**149%**	**149%**
Auto entrepreneur							**2**	**2**		
Autre contrat de travail	26	7	-73%	17	7	-59%	**8**	**7**	**14%**	**0%**
sous-total	26	7	-73%	17	7	-59%	**10**	**9**	**43%**	**29%**
Total	2825	2254	-20%	1527	1247	-18%	**2070**	**1373**	**-8%**	**10%**

Type d'entrée en emploi	2013		2012	
	Nbre de situations	nbre de jeunes	Nbre de situations	Nbre de jeunes
Contrat d'apprentissage	58	57	48	48
Contrat de professionnalisation	21	21	36	36
PACTE	1	1		
TOTAL	80	79	84	84

Si l'accès à l'emploi progresse par rapport au nombre de jeunes accompagnés, la nature des contrats évolue vers des emplois moins précaires même si le nombre de jeunes ayant accédé à un CDI a chuté de 36% entre 2012 et 2013.

En effet, le nombre d'entrées en emploi d'avenir d'une durée de 3 ans en grande majorité stabilise les situations en emploi des jeunes.

La part des contrats en alternance diminue de 4 % environ en 2013 : une mesure toujours plus difficile à mobiliser.

A noter cependant que, malgré le taux le plus faible de jeunes mineurs comparé à celui des Mission Locales du Limousin, le nombre de contrat d'apprentissage a augmenté.

Ce sont les contrats de professionnalisation qui sont en chute cette année. Les Contrats aidés (CUI CAE), hors emploi d'avenir, qui avaient légèrement baissé en 2012, continuent à diminuer. Les CUI CIE, en CDD, ont progressé.

Typologie des jeunes entrant en emploi

Soucieuse de tout mettre en œuvre pour favoriser l'emploi des jeunes les plus fragilisés, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges observe chaque année l'impact de son action en matière d'accès à l'emploi auprès des **jeunes femmes**, des **jeunes non diplômés** et des **jeunes des quartiers**.

La **part des jeunes femmes** entrant en emploi est de 46,6% en 2013, contre 47,3% en 2012. En 2013, pour rappel, elles représentent 47% des jeunes en contact, contre 49% en 2012. Si elles restent proportionnellement moins favorisées pour accéder à l'emploi, l'écart constaté en 2012 (1,7 points) se réduit cette année (0,4 points) grâce à la mise en place des emplois d'avenir qui a davantage touché les jeunes femmes.

La **part des jeunes non diplômés** accédant à l'emploi est de 34,6% en 2013 contre 38,5% en 2012. Ce taux est à mettre en perspective avec celui concernant la part des jeunes en contact. En 2013, les jeunes non diplômés représentent 51% contre 53% en 2012. Néanmoins, il est important de souligner que les jeunes non diplômés rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi toujours aussi importantes.

La **part des jeunes** habitant sur une **zone urbaine sensible accédant à l'emploi** est de 26,5% alors qu'ils représentent 26,3% des jeunes en contact, et qu'ils sont proportionnellement moins diplômés que l'ensemble des jeunes suivis par la Mission Locale. 46,5% d'entre eux sont des jeunes femmes (47,3% des jeunes ZUS en contact sont des jeunes femmes - donc 0,8 points d'écart. Notre action au quotidien sur les zones urbaines sensibles porte ses fruits, même si des difficultés demeurent, et plus particulièrement pour les jeunes femmes qui se mettent en retrait du marché de l'emploi dans un contexte de crise, et notamment lorsqu'elles ont des enfants.

La **part des jeunes des quartiers classés prioritaires** de la Politique de la Ville (CUCS) est de 33,3% (ils représentent 33,6% des jeunes en contact. Les jeunes résidant sur ces quartiers (les ZUS comprises) sont encore moins qualifiés et pour les plus diplômés les emplois d'avenir ne leur sont pas accessibles -zone non prioritaire.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Secteurs d'activités des jeunes embauchés en 2013

En dehors du secteur du transport et de la logistique, impactés par les jobs d'urgence, le secteur le plus représenté cette année est celui des services aux personnes et aux collectivités. C'est cependant un secteur qui reste stable par rapport à l'année précédente malgré le fait que plus de 20 % des emplois d'avenir se situent dans ce domaine.

A noter : nous observons cette année une chute de 37 % des entrées en emploi dans le BTP, 27 % dans le commerce.
Le secteur de la santé progresse de 190% en raison de la mise en place des emplois d'avenir. En effet, ce domaine concerne le personnel polyvalent des services hospitaliers.

Les jeunes femmes sont surreprésentées dans ce secteur ainsi que celui de la santé. La part des jeunes diplômés est la plus importante dans les secteurs de l'agriculture (emplois saisonniers), mais aussi celui du BTP, industrie et hôtellerie. Ces derniers ont embauché proportionnellement plus d'apprentis, et l'objectif étant la qualification, le public ciblé est celui des non-diplômés.

Famille de métiers exercés	Emploi	Nbre de jeunes en 2013	Variation situations 2012-2013	Nbre de jeunes en 2013	Variation situations 2012-2013	
(situations)	**Contrat en Alternance**	**Total**	**nb jeunes concernés**	**% Femmes**	**% non diplomés**	
a - Agriculture et pêche	**87**	**3**	**90**	**89**	**21,3%**	**52,8%**
b - Façonnage d'ouvrage d'arts	**4**	**3**	**7**	**7**	**57,1%**	
c - Banques, assurances, immobilier	**10**	**1**	**11**	**8**	**62,5%**	
d - Commerce Vente Gde distribution	**239**	**20**	**259**	**188**	**69,7%**	**28,2%**
e - Communication et médias	**16**	**1**	**17**	**15**	**26,7%**	**40,0%**
f - BTP	**79**	**14**	**93**	**78**	**2,6%**	**41,0%**
g - Hôtel Rest Tourisme Loisirs	**213**	**20**	**233**	**196**	**56,1%**	**33,7%**
h - Industrie	**156**	**3**	**159**	**108**	**25,9%**	**39,8%**
i - Installation maintenance	**55**		**55**	**41**	**7,3%**	**22,0%**
j - Santé	**64**	**3**	**67**	**63**	**79,4%**	**23,8%**
k - Service à la personnes & collectivité	**315**	**7**	**322**	**267**	**63,7%**	**30,0%**
l - Spectacle	**1**		**1**	**1**		
m - Support à l'entreprise	**120**	**3**	**123**	**109**	**78,9%**	**6,4%**
n - Transport et logistique	**702**	**2**	**704**	**505**	**34,1%**	**41,4%**
z - Non défini	**9**		**9**	**9**	**44,4%**	**22,2%**
Total	**2 070**	**80**	**2 150**	**1428**	**46,6%**	**34,6%**

SITUATIONS EAV ENREGISTRÉES AU 31/12/2013

Signature contrat EAv à Condat sur Vienne le 21/10/2013

Contexte :
Les objectifs d'entrées fixés initialement, à savoir 534 emplois d'avenir dont 382 jeunes ZUS ont été rééquilibrés en fin d'année, afin de tenir compte des spécificités des territoires du Limousin :

367 entrées dont 300 pour les jeunes résidant en ZUS

A noter que la part des jeunes ZUS attendue représente plus de 80 % des entrées pour la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges. Ces données sont en mettre en perspective avec le nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges. En effet, la part des jeunes ZUS en contact est de 26 % en 2013. Au niveau régional, il représente 6,6 % du public accueilli par les Missions Locales. Les jeunes ZRR représentent 44,3 % du public jeune en contact dans le réseau.

Pour pouvoir répondre au mieux à ses objectifs, et permettre aux jeunes les plus défavorisés de notre territoire, très concentrés sur les zones urbaines sensibles, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges a développé 3 des axes de ses missions :

- La relation avec les employeurs
- Le repérage, la mobilisation et la préparation des jeunes
- Le renforcement de l'accompagnement des jeunes dans l'emploi

PRESCRIPTION

265 prescriptions au 31/12/2013

(cumul depuis 01/11/2012) soit 72 % des objectifs pour 264 jeunes

SITUATIONS EMPLOIS D'AVENIR
ENREGISTRÉES AU 31/12/2013

Typologies des jeunes

252 jeunes sont entrés sur 253 contrats dans 129 entreprises. 32,7% d'entre eux n'ont pas de diplôme.

38,4 % du public réside sur une ZUS (zone urbaine sensible)

L'attention particulière portée aux jeunes des quartiers ZUS a eu un impact significatif, en effet, il représente 38,4 % des entrées en emploi d'avenir, alors qu'ils sont 24 % en contact en 2013. Toutefois, en dépit de cet effort de priorisation, les jeunes des quartiers sensibles continuent de rencontrer des difficultés particulières pour s'insérer. Ils sont «en concurrence» avec des jeunes, et plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes de niveau IV et plus, de même niveau résidant sur les ZRR.

Niveau et sexe

Niveau à l'entrée et sexe	F	H	TOTAL	
III et +	15	7	22	8,7%
IV validé	27	21	48	19,0%
IV non validé	25	15	40	15,9%
V validé	39	48	87	34,5%
V non validé	15	18	33	13,1%
V bis	8	11	19	7,5%
VI	1	2	3	1,2%
TOTAL	130	122	252	
	51,6%	48,4%		100%

A noter la part des jeunes sans diplôme (y compris niveau IV sans diplôme) est de 32,7%, 3,2 points supérieurs à la moyenne régionale.

En effet, celle-ci est de 29,5 %. Seule la Mission Locale de Brive a un taux plus élevé, les dérogations étant moins sollicitées en raison de la configuration du territoire (pas de ZUS, et ZRR en moindre nombre).

Le taux, pour les autres Missions Locales, est compris entre 21,1 % et 28,3 %.

La part des jeunes de niveau IV validé et supra IV est de 27,9 %, 3,5 points inférieurs à la moyenne régionale.

Sur l'ensemble des Missions Locales du Limousin, indépendamment de la Mission Locale de Brive, le taux varie de 27,9 % à 45, 6%.

- **51,4%** du public est féminin et se situe dans la moyenne régionale (51,3 %)
- **21,9 %** des jeunes en emploi d'avenir a un niveau infra V (part similaire à celle de la moyenne régionale)
- **34,3 %** du public a un niveau V validé (2,2 points supérieurs à la moyenne régionale)
- Les jeunes de niveau IV validé et plus représentent une des parts les plus faibles du Limousin, après la Mission Locale de Brive, **27,7 %** (3,7 points inférieurs à la moyenne régionale). Le taux varie de 30,7 % à 45,6 %.

Nombre d'entrées en situations par mois

Le nombre d'entrées a fortement progressé à partir du mois de juin 2013.

192 entrées de juin 2013 à décembre 2013 soit 76 % des entrées.

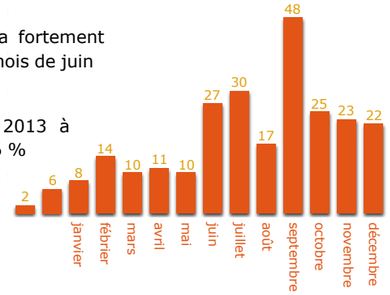

Les métiers exercés par les jeunes

Les emplois exercés par les jeunes en emploi d'avenir sont très diversifiés. Dans le tableau ci-dessous, sont indiqués les métiers les plus représentés.

Métiers exercés dans le contrat	nb	%
Personnel polyvalent des services hospitaliers	31	12,%
Assistance auprès d'adultes	18	7,%
Éducation en activités sportives	17	7,%
Maintenance des bâtiments et des locaux	17	7,%
Assistance auprès d'enfants	13	5,%
Entretien des espaces verts	13	5,%
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	12	5,%
Secrétariat	12	5,%
Autres secteurs	120	47,%
Total	253	100%

Domaines d'activités

22,9 % des emplois exercés le sont dans le domaine des services à la personne et à la collectivité. 13,5 % dans la santé, avec un nombre important de contrats en tant que personnel polyvalent des services hospitaliers. Dans le domaine de l'hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation (17,9 %), 80 % des contrats concerne l'animation (sportives, loisirs et culturelles).

Le lieu géographique d'exercice de l'emploi

Commune de l'employeurs	Nombre de situations	dont ZUS
AIXE SUR VIENNE (*)	1	
AMBAZAC (*)	5	3
AUREIL	1	1
BELLAC (*)	1	
BESSINES SUR GARTEMPE (*)	1	
BOISSEUIL	4	
BONNAC LA COTE	1	
CHALUS (*)	1	
CHATEAUNEUF LA FORET (*)	1	
CONDAT SUR VIENNE	3	1
COUZEIX	10	1
EYJEAUX	2	1
FEYTIAT	7	
ISLE	8	4
JOURGNAC (*)	1	
LADIGNAC LE LONG (*)	1	1
LE PALAIS SUR VIENNE	2	
LIMOGES	154	71
NANTIAT	1	
NIEUL	4	
PANAZOL	14	6
PARIS 14 (*)	1	
PEYRILHAC	1	
PIERRE BUFFIERE (*)	1	
RILHAC RANCON	2	1
SEREILHAC (*)	1	
SOLIGNAC	4	2
ST GENCE	4	1
ST JOUVENT	1	
ST JUST LE MARTEL	2	1
ST PRIEST TAURION (*)	1	
TULLE (*)	1	
VAULRY	1	
VERNEUIL SUR VIENNE	8	3
VEYRAC	2	
TOTAL	253	97

17 jeunes sont en emploi d'avenir chez un employeur domicilié hors du territoire de compétences de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges (dont 15 sur le territoire couvert par la MLR 87).

La mobilité reste un frein important pour les jeunes. Cependant, il est important de noter que 149 jeunes ont été positionnés sur les offres collectées par la Mission Locale rurale, parmi eux 80 ont le permis. Les employeurs semblent privilégier les recrutements de « proximité ».

DOMAINES	Métiers exercés	Nbre
AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS, SOINS AUX ANIMAUX : **6,4 %**	Conseil et assistance technique en agriculture	1
	Élevage bovin ou équin	1
	Entretien des espaces naturels	1
	Entretien des espaces verts	13
COMMERCE, VENTE & GRANDE DISTRIBUTION : **0,4 %**	Nettoyage d'articles textiles ou cuirs	1
	Vente en alimentation	1
COM, MEDIA & MULTIMÉDIA : **0,4 %**	Façonnage et routage	1
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS : **4 %**	Construction de routes et voies	3
	Installation d'équipements sanitaires et thermiques	2
	Montage d'agencements	1
	Montage de structures et de charpentes bois	1
	Montage de structures métalliques	1
	Peinture en bâtiment	1
	Préparation du gros œuvre et des travaux publics	1
HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION : **17,9 %**	Animation d'activités culturelles ou ludiques	7
	Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	12
	Éducation en activités sportives	17
	Management du personnel de cuisine	1
	Personnel de cuisine	1
	Personnel polyvalent d'hôtellerie	2
	Personnel polyvalent en restauration	2
	Plonge en restauration	1
	Réception en hôtellerie	1
	Service en restauration	1
INDUSTRIE : **1,6 %**	Façonnage et émaillage en industrie céramique	2
	Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	1
	Réalisation de structures métalliques	1
INSTALLATION & MAINTENANCE : **7,6 %**	Maintenance des bâtiments et des locaux	17
	Maintenance électrique	1
	Maintenance informatique et bureautique	1
SANTÉ : **13,5 %**	Conduite de véhicules sanitaires	3
	Personnel polyvalent des services hospitaliers	31
SERVICES À LA PERSONNE & À LA COLLECTIVITÉ : **22,9 %**	Accompagnement médicosocial	3
	Assistance auprès d'adultes	18
	Assistance auprès d'enfants	13
	Blanchisserie industrielle	1
	Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle	1
	Développement local	1
	Éducation de jeunes enfants	1
	Encadrement technique en insertion professionnelle	1
	Gardiennage de locaux	4
	Intervention socioculturelle	4
	Intervention socioéducative	1
	Médiation sociale et facilitation de la vie en société	2
	Nettoyage de locaux	2
	Nettoyage des espaces urbains	2
	Sécurité civile et secours	1
	Services domestiques	3
SPECTACLE : 0,4 %	Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel	1
SUPPORT A L'ENTREPRISE : **19 %**	Accueil et renseignements	10
	Assistanat en ressources humaines	2
	Assistanat technique et administratif	2
	Comptabilité	2
	Distribution de documents	4
	Opérations administratives	11
	Secrétariat	12
	Secrétariat et assistanat médical ou médico-social	5
TRANSPORT ET LOGISTIQUE : **5,9 %**	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	2
	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	6
	Contrôle des transports en commun	1
	Intervention technique d'exploitation logistique	1
	Magasinage et préparation de commandes	3
	Manoeuvre du réseau ferré	1
	Manutention manuelle de charges	1

SITUATIONS EMPLOIS D'AVENIR
ENREGISTRÉES AU 31/12/2013

Typologies des jeunes *(suite)*

Mobilité : moyen de locomotion

51, 6% des jeunes des jeunes signataires d'un emploi d'avenir ont une voiture (contre 26 % pour l'ensemble du public suivi par la Mission Locale).

Moyen de locomotion	Nb Jeunes	%	tous publics ML
Aucun	5	2%	5%
Automobile	130	51,6%	26%
Autre	4	1,6%	0%
Cyclomoteur	11	4,4%	5,%
Moto (+ de 50 cm3)	1	0,4%	0%
Transport en commun	101	40,1%	63%
TOTAL	**252**	**100 %**	**100 %**

Typologies des contrats signés

88,1% des entrées ont concerné le secteur non marchand.

48,6% des emplois sont dans les entreprises de la fonction publique territoriale (collectivités).

L'ouverture des emplois d'avenir dans le secteur marchand a un réel impact au cours du second semestre, avec des entrées plus conséquentes en fin d'année 2013.

9 % des contrats sont des CDI.

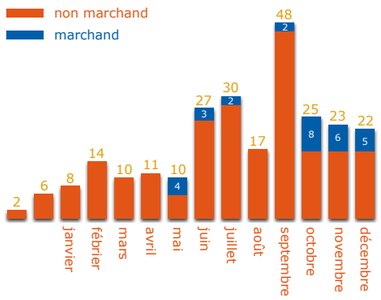

L'ACCÈS À La FORMATION

La formation professionnelle est un facteur clé d'une intégration professionnelle réussie. Elle permet de développer les compétences de chacun afin d'être en phase avec les changements structurels et organisationnels des entreprises.

Se former, c'est aussi renforcer son employabilité. La Mission Locale informe et accompagne les jeunes sur les outils et les dispositifs conçus pour les aider à faire le point ou à renforcer leurs compétences dans la perspective de mieux appréhender le marché de l'emploi. Elle est l'un des interlocuteurs privilégiés des jeunes pour l'accès à la formation en tant que prescripteur pour toutes les actions proposées par les différents partenaires institutionnels. Est visé tout particulièrement le Conseil Régional, au travers des formations permettant l'acquisition des savoirs de bases, l'accès à la qualification et les dispositifs qualifiants, et depuis fin 2012, en partenariat aves les OPCA, le dispositif emploi d'avenir, sans oublier l'Etat, par le biais des formations compétences clés, et les formations financées par Pôle emploi.

Nombre d'entrées par phase	2010	2011	Evolution 2010/2011	2012	Evolution 2011/2012	2013	Evolution 2012/2013
Adaptation	43	51	19%	50	-2%	**141**	**182%**
Mobilisation	335	224	-33%	206	-8%	**176**	**-15%**
Pré-qualification	134	146	9%	129	-12%	**139**	**8%**
Qualification	214	293	37%	237	-19%	**222**	**-6%**
Total	**726**	**714**	**-2%**	**622**	**-13%**	**678**	**9%**

En 2013, **564 jeunes ont accédé à un dispositif de formation** contre 530 en 2012, **pour 678 entrées en formation** contre 622 en 2013. **Certains jeunes ont pu cumuler plusieurs dispositifs : + 6 % de jeunes concernés, + 9% d'entrées en formation**.

2013 a vu un développement de l'accès à la formation, notamment dans le cadre de la mise en place des emplois d'avenir. Le travail mené par les services du Conseil Régional, en lien avec les Missions locales, les OPCA et les employeurs des jeunes en emploi d'avenir devraient permettre en 2014 de poursuivre la professionnalisation des jeunes.

Le Conseil Régional est le principal financeur des actions de formation

- 68 % des formations sont financées par le Conseil Régional (87 % en 2012). Cette baisse est liée aux financements des actions de formation des emplois d'avenir financés par les OPCA et/ou les employeurs (7 % en 2013)
- 14 % des formations sont des actions de formations pris en charge par l'Etat (compétences clés,…) ou par Pôle emploi (actions de formation conventionnée –AFC)
- 18 % des formations sont en grande partie des formations financées par les OPCA

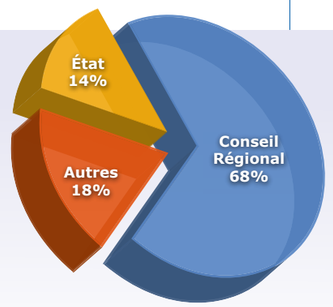

L'ACCÈS À LA FORMATION

Zoom sur les formations

Les formations qualifiantes restent majoritaires (33 %) en 2013 même si leur part a diminué.

La part de celles qualifiées « d'adaptation » a fortement augmenté. Ces formations sont la conséquence de l'arrivée des emplois d'avenir. En effet, les jeunes accèdent à un 1er niveau de formation pour faciliter leur intégration dans l'entreprise, et leur permettre d'acquérir des compétences en lien avec le poste occupé. (Connaissance du public, règles d'hygiène et sécurité, protocole, logiciels,…)

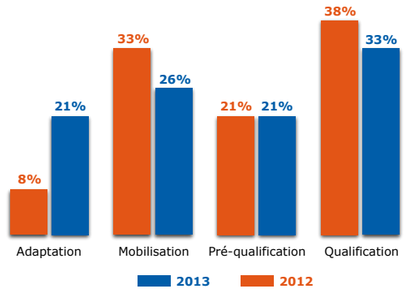

Les entrées en mobilisation ont diminué en 2013 de 15%, alors qu'elles s'inscrivent dans une étape de parcours vers la qualification. Les actions de mobilisation concernent, entre autres les formations de remise à niveau de savoirs de base. Pour certains jeunes, elles sont indispensables pour envisager une entrée en qualification mais restent difficiles à mobiliser pour différentes raisons ; absence de rémunération, mais également un rapport au savoir complexe. « Apprendre c'est investir du désir dans un objet du savoir » a dit Freud et ce désir n'est pas toujours au rendez-vous.

La part des jeunes femmes entrant en formation est de 45% en 2013, contre 48 % en 2012. En 2013, pour rappel, elles représentent 47 % des jeunes en contact, contre 49 % en 2012. Proportionnellement, elles accèdent moins à la formation. Plus diplômées que les jeunes hommes suivis par la Mission Locale, elles éprouvent moins le besoin d'accéder à un formation qualifiante et comme nous le verrons par la suite les choix d'orientation restent encore très sexués.

La part des jeunes non diplômés accédant à la formation est de 44 % en 2013 contre 48 % en 2012. Ce taux est à mettre en perspective avec celui concernant la part des jeunes en contact. En 2013, les jeunes non diplômés représentent 51 % contre 53 % en 2012. L'écart constaté en 2012 (5 points) est en augmentation cette année (7 points). Les jeunes non diplômés cumulent parfois des difficultés périphériques à l'emploi qui ne favorisent pas l'entrée en formation. Les actions doivent être renforcées pour ce public qui reste le cœur de cible des politiques en faveur de la jeunesse.

La part des jeunes habitant sur une zone urbaine sensible ayant accédé à la formation est de 28 % alors qu'ils représentent 26,3 % des jeunes en contact. Proportionnellement, ils sont plus nombreux à avoir effectué une formation d'adaptation, en raison de la part importante de jeunes ZUS ayant bénéficié d'un emploi d'avenir. En effet, ils représentent 39 % des jeunes en emploi d'avenir.

Famille des métiers préparés

Famille de métiers préparés	Adaptation	Mobilisation	Pré-qualification	Qualification	Total	nb jeunes concernés	% Femmes	% non diplomé
a - Agriculture et pêche	6	6	15	8	35	32	15,6%	53,1%
b - Façonnage d'ouvrage d'arts	1	5	4	1	11	11	81,8%	27,3%
d - Commerce Vente Gde distribution	1	16	5	31	53	50	52%	40%
e - Communication et médias	1		3		4	4	25%	50%
f - BTP	4	12	39	61	116	105	1,9%	63,8%
g - Hôtel Rest Tourisme Loisirs	13	7	17	20	57	46	47,8%	56,5%
h - Industrie	2	2	9	8	21	19	10,5%	63,2%
i - Installation maintenance	1	3	8	17	29	29	3,4%	48,3%
j - Santé	17	8	2	11	38	30	73,3%	16,7%
k - Services à la personnes et collectivité	31	16	22	31	100	87	80,5%	37,9%
l - Spectacle				1	1	1		
m - Support à l'entreprise	32	17	4	8	61	45	80%	11,1%
n - Transport et logistique	8	4	7	25	44	35	11,4%	25,7%
z - non défini	24	80	4		108	101	65,3%	50,5%
Total	**141**	**176**	**139**	**222**	**678**	**564**	**45%**	**44,1%**

Plus de 20 % des entrées en formation se font dans le secteur des BTP, 17% dans les services aux personnes et aux collectivités.

Nous observons cette année une chute de 42 % des entrées en formation dans le secteur de l'industrie. Les formations dans le BTP progressent de 17 %. Le secteur de la santé progresse de 52 % en raison de la mise en place des emplois d'avenir, ainsi que celui du support à l'entreprise.

Les secteurs d'activité visés par les jeunes femmes sont toujours très traditionnels – seul 2 % de jeunes femmes se retrouvent parmi les stagiaires en BTP.

VOLET SOCIAL

Le co-accompagnement social 2013 : depuis le 1er juillet 2011 une modalité partenariale a permis à des jeunes en grande difficulté une prise en charge commune : Le « co-accompagnement » social fut donc créé. Certains jeunes pour lesquels le cumul de problématiques et leur niveau de complexité nécessitent un double accompagnement avec un travailleur social, sur un plan plus éducatif relèvent de ce dispositif partenarial. Mis en place par le Conseil Général au regard de sa compétence dans le domaine social, et dans le cadre d'une convention avec le CCAS de la ville de Limoges, un espace d'examen des dossiers s'est constitué avec le Groupe Technique-Jeunes. Les conseillers qui sollicitent le GTJ rédigent un dossier présentant la situation du jeune et mettant en évidence ses problématiques. Ce groupe constitué de travailleurs sociaux du Conseil général et du CCAS statue sur la pertinence du co-accompagnement et désigne, le cas échéant, la structure et le travailleur social qui prendront l'accompagnement social du jeune, laissant au conseiller Mission Locale la compétence de l'insertion professionnelle.

En 2013, 17 situations ont été présentées par la Mission Locale au Groupe Technique-Jeunes. 2 ont été rejetées, une ajournée et une a fait l'objet d'un désengagement du jeune avant même la mise en place du co-accompagnement.

Ce double regard, issu de professionnels, en parallèle sur une situation permet au jeune de se sentir soutenu et accompagné dans ses démarches tout en dissociant l'aspect purement social de l'aspect professionnel à travailler. L'adhésion du jeune à cette modalité partenariale est une des conditions de réussite de ce co-accompagnement.

Accompagnement : Volet Social

Le Logement

De nombreux jeunes en insertion nous confirment leurs difficultés face à la recherche d'un logement. Leur situation sociale est souvent précaire du fait de leurs premiers pas dans la vie active, quelques chiffres concernant les jeunes suivis à la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.

	Femme	Homme	Total	%
Hébergement familial	735	1 198	1 933	53,1%
Hébergement précaire	170	222	392	10,8%
logement autonome	824	492	1 316	36,1%
Total :	1 729	1 912	3 641	100%
déclaré problématique	3	8	11	0,3%

36 % des jeunes ont un logement autonome (2 points supérieurs à la moyenne régionale 32,2 %).

53 % des jeunes sont hébergés par leur famille (54,7 %, moyenne régionale).

La Mission Locale de l'Agglomération de Limoges enregistre 41,1 % de jeunes habitant chez leur parent (contre 46 % au niveau régional), 11,6 % par un membre de leur famille (8,7 % au niveau régional). L'hébergement par le réseau amical représente 6,7 %,1,7 points supérieurs à la moyenne régionale.

Au-delà du travail réalisé pour faciliter l'accès ou le maintien des jeunes dans un logement autonome, la Mission Locale s'investit dans des actions de recherche de solutions concrètes d'hébergement durable (participation aux différents diagnostics dans le cadre du SIAO, notamment). Le rôle d'interface avec des partenaires spécialisés tels que l'ADIL, la CAF, les FJT est essentiel dans ce domaine.

	Femme	Homme	Total	%	nb propos	%
Information et conseil sur le logement	122	133	255	74,1%	356	77,1%
Demande d'aide financière	19	15	34	9,9%	42	9,1%
MER pour un logement d'urgence	12	14	26	7,6%	30	6,5%
Information et conseil sur les aides	6	11	17	4,9%	19	4,1%
MER pour un hébergement	3	7	10	2,9%	13	2,8%
Intermédiation jeune/bailleur		1	1	0,3%	1	0,2%
MER pour un logement autonome	1		1	0,3%	1	0,2%
Total	**141**	**152**	**293**		**462**	**100%**

L'ALT

Le dispositif ALT est un dispositif d'hébergement temporaire géré par le CCAS de la ville de Limoges. Il s'adresse à des jeunes autonomes sans ressource ou avec peu de ressources.

En 2013, les conseillers ont orienté 48 jeunes sur ce dispositif.

Sur l'ensemble de ces orientations, **35 jeunes**, à l'issue d'un entretien avec les travailleurs sociaux, **ont pu être logés**.
Au regard des délais d'attente, certains jeunes trouvent des solutions d'hébergement via leur réseau amical ou familial et d'autres jeunes, au regard de leur situation qui se dégrade sont orientés vers d'autres dispositifs (CHRS).

Les jeunes accueillis sont principalement dans la tranche d'âge 19/21 ans et concernent pratiquement autant les jeunes filles que les garçons.

Ce dispositif permet au jeune de bénéficier d'un accompagnement éducatif et social par un travailleur social du CCAS tout en s'engageant à travailler son insertion professionnelle avec son conseiller à la Mission Locale. Cet accompagnement structuré, avec des personnes ressources permet de stabiliser le jeune, lui redonner confiance en son avenir :

53% des jeunes accueillis au sein de ce dispositif partent pour emploi.

La durée de l'hébergement varie selon les situations mais 50% des jeunes accueillis restent sur le dispositif au-delà de 6 mois, cette durée tend à s'allonger ce qui dénote d'une conjoncture économique dégradée.

Accompagnement : Volet Social

La Mobilité

Le manque de mobilité constitue un frein à l'accès à l'emploi. Sans permis et sans moyen de transport, celui-ci est plus difficile et limité. L'accès à la mobilité est déterminant dans le processus d'autonomisation.

La mobilité devient, pour certains secteurs d'activité, un réel critère exigé pour occuper certains postes ou travailler en horaires décalés.

Aussi, plusieurs dispositifs et partenaires sont sollicités afin de permettre aux jeunes en accompagnement d'accroître leur mobilité.

La Mission Locale a mis en place des temps collectifs où les jeunes peuvent avoir des informations sur la mobilité, les aides à la prise en charge. Cet atelier collectif est mené par la conseillère en économie sociale et familiale de la structure.

MOYEN DE LOCOMOTION	Nombre de jeunes		Total
Véhicule motorisé	1138	31,3%	1 933
Transports en commun	2279	62,6%	392
Vélo	13	0,4%	1 316
Autres	33	0,9%	392
Aucun	178	4,9%	
Nombre de jeunes total :	3641		392
dont jeunes sans permis	1806	49,6%	
dont jeunes de plus de 18 ans sans permis	1613	44,3%	392

62 % des jeunes se déplacent en transport en commun. 32,8 % des jeunes sont titulaires du permis B, contre 41,3 % au niveau régional. Ce taux est le plus faible de la Région.

Auto École Sociale

L'auto école sociale Aléas, présente sur le territoire, vise l'obtention du permis pour un public bénéficiant d'un accompagnement renforcé ou percevant les minima sociaux tout en répondant à deux critères distincts : économique et pédagogique. En effet, l'apprentissage proposé tient compte des difficultés des jeunes et après une évaluation du candidat une remise à niveau en français et mathématiques sur la base du code de la route est proposée pour augmenter les chances d'obtention du code. Il en va de même pour la conduite qui tient compte du rythme d'apprentissage de chacun.

Le tarif préférentiel qui est proposé, 150 € pour un forfait code et conduite provoque des délais d'attente chez les différents prescripteurs qui positionnent sur cette action.

En 2013, 10 jeunes sont entrés dans ce programme, un jeune en est sorti pour obtention de son permis.

D'autres dispositifs existent et se centrent sur l'aide à la prise en charge financière de l'investissement que peut représenter un permis.

- Le permis à un euro avec caution de l'état permet aux jeunes qui s'inscrivent pour la première fois au permis, d'obtenir un prêt sans intérêt, remboursable à hauteur de 30 € par mois. La Mission Locale après examen de la situation du jeune et ses capacités à rembourser son prêt peut se porter caution.

  7 jeunes ont sollicité ce dispositif en 2013, parmi eux 1 jeune n'a plus souhaité en bénéficier.

- Session AM organisée par le partenaire MOB JOB en 2013, 4 jeunes ont obtenu leur permis via ce dispositif qui permet à des jeunes accompagnés de bénéficier de tarifs préférentiels.

- Des organisations professionnelles, afin de rendre leur secteur d'activité plus attractif ont également soutenu l'effort consenti pour la prise en charge d'un permis : ces informations sont transmises par le conseiller au jeune concerné : les jeunes peuvent bénéficier d'une aide via le PRO BTP, le FAFIH. Le CFA de la propreté a mis en place également cette aide.

La Santé

Les problématiques liées à la santé constituent des freins majeurs à l'insertion professionnelle, et l'une des missions des conseillers est la prise en compte de ces problématiques, afin de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes accompagnés. Il faut souligner que les jeunes abordent peu leur problème de santé, par méconnaissance, par négligence, parfois par déni. Ce qui explique que les propositions en termes de santé ne représentent que 3 % des propositions faites aux jeunes dans le cadre de leur accompagnement. Les principaux axes d'intervention dans ce domaine sont les suivants :

la prévention - l'accès au droit - l'accès aux soins - la santé mentale - le handicap.

Les bilans de santé effectués par le CRESLI

L'information liée aux bilans de santé se diffuse à notre public à plusieurs niveaux et sur des temps distincts :

sensibilisation et information sur la prescription du bilan de santé dispensé par le CRESLI lors des informations collectives de premier accueil

Information systématique par les conseillers dans de la cadre de l'entretien exploratoire du premier accueil

Sensibilisation et information sur la prescription du bilan de santé dispensé par le CRESLI lors de l'action collective du « SAS » (action d'orientation et de mobilisation d'une durée de 3 mois pour un maximum de 12 participants)

La multiplication de ces temps d'information a pour objectif d'informer le jeune sur les actions menées par les partenaires et le sensibiliser à la prise en charge de sa propre santé.

En effet, comme nous l'avons souligné en préambule les jeunes ont un rapport à la santé difficile car ils ne souhaitent pas s'en préoccuper par anticipation. Interrogés, les jeunes sont peu ou pas informés de leurs droits et la prise en charge de leur problématique santé n'est pas priorisée le plus souvent au sein de leur parcours d'insertion.

Les conseillers qui travaillent sur l'orientation avec les jeunes prescrivent également ce bilan pour que le jeune puisse avoir un avis médical d'orientation qui lui permet d'envisager sa piste professionnelle ou d'en infirmer la réalité.

En 2013, au premier semestre, 11 jeunes avaient effectué un bilan de santé orienté par la Mission Locale pour 25 orientations sur la même période. Confrontés à cette déperdition avec le partenaire CRESLI, nous avons quelque peu modifié nos modalités de positionnement afin d'être plus réactifs : le conseiller prenant directement rendez-vous pour le bilan au moment où le jeune en fait la demande. Sur le dernier semestre 8 jeunes supplémentaires ont demandé à effectuer un bilan de santé portant à 19 le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un bilan de santé.

D'autre part, les conseillers orientent également les jeunes vers les permanences effectuées par les 2 psychologues rattachés au CRESLI. La situation de recherche d'emploi et la démobilisation qui peut en découler engendrent quelquefois de la souffrance psychologique pour des jeunes qui peut être traité dans le cadre d'un accompagnement ponctuel. Les jeunes sont donc informés de l'existence de cet accompagnement sans qu'une orientation officielle soit mise en place à ce jour.

Accompagnement : Volet Social

Les Ressources

Mobiliser les aides financières : pour avancer à chaque étape du parcours

En 2013, les propositions dans le domaine « social » représentent 1 % de l'ensemble des propositions. De nombreux jeunes reçus en premier accueil ont exprimé une problématique à caractère social qui vient freiner leur insertion professionnelle. La mobilisation de l'offre de service relative aux aides financières, permet de garantir, la plupart du temps, la réussite des parcours construits avec les jeunes.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

220 fonds d'aide aux jeunes ont été instruits. Plus de 17 000 euros octroyés par le département

136 autres aides pour 94 jeunes:

- Les aides caritatives
- Les aides exceptionnelles ANI
- Les aides facultatives du CCAS
- Les tickets bonne assiette

JOB D'URGENCE

Le dispositif Job d'Urgence représente une aide financière porté par le CCAS de Limoges. Cette aide financière s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, il s'agit d'une mise à disposition sur une période d'1 à 3 jours au sein d'une association caritative : le jeune perçoit donc une aide financière par l'entremise d'une association intermédiaire, ATOS ou Coup de main, correspondant aux journées travaillées. Les conseillers de la Mission Locale mobilisent cette aide financière et éducative pour des jeunes résidant à Limoges ou son agglomération qui sont sans ressource dans le mois de la demande. Pour la plupart des jeunes cette mission correspond à une première expérience du monde du travail, ils apprennent l'intégration au sein d'une équipe, le respect des consignes de travail, etc... Ce dispositif est particulièrement apprécié des jeunes qui se sentent valorisés au sein de la mission et utiles sur un plan citoyen.

En 2013 les conseillers ont effectué 685 prescriptions pour ce dispositif.
519 missions ont été réalisées par 385 jeunes

Typologie des jeunes

- 39 % de jeunes femmes
- 37 % jeunes résidant sur les quartiers de la Politique de la Ville
- 37 % des jeunes ont un niveau V.

En 2012, 581 missions ont été réalisées, cette baisse n'est pas significative car pour des raisons techniques de mise en place des visites médicales obligatoires, le dispositif a été interrompu pendant pratiquement 3 mois au premier semestre 2013.
Nous notons la part prépondérante des hommes sur ce dispositif ainsi que des jeunes de niveau V, ce qui correspond aux jeunes qui, peu formés, éprouvent des difficultés à trouver un emploi.

	Femmes		Hommes		Total			
	Nbre de jeunes	Nbre de Jobs d'urgence	Nbre de jeunes	Nbre de Jobs d'urgence	Nbre de jeunes	Nbre de Jobs d'urgence	Nbre de jeunes	dont CUCS
Niveau II	1	1			1	1		
Niveau III			5	4	5	4	1	1
Niveau IV	71	59	81	62	152	121	44	40
Niveau V	75	56	114	88	189	144	50	43
Niveau V bis	33	22	62	45	95	67	32	27
Niveau VI	18	12	59	36	77	48	20	15
Total	**198**	**150**	**321**	**235**	**519**	**385**	**147**	**126**

Citoyenneté

Permanence Conseillère ESF

Dans le cadre de l'offre de services proposé aux jeunes accompagnés par la Mission Locale, il existe une permanence avec la conseillère en économie sociale et familiale : 49 jeunes ont été vus en entretien individuel en 2013.

Les thématiques abordées lors de la permanence sont plurielles :

- Aide éducative budgétaire
- Aide au montage de dossiers de surendettement
- Conseils et orientations pour le logement
- Instruction des dossiers pour le permis à 1 €
- Aide à la constitution d'un dossier administratif : CAF, CPAM, Trésor Public
- Choix d'une pratique sportive (échanges sur le panorama des disciplines possibles)
- Informations pour promouvoir l'accès à la culture
- Gestion du dossier Parcours vacances

Lors de ces entretiens, il ne s'agit pas de se substituer au conseiller référent du parcours du jeune mais de proposer un premier niveau d'information sur les thématiques évoquées. Un entretien peut être suffisant pour donner de l'information générale mais deux entretiens sont souvent nécessaires, voire plus, pour un accompagnement éducatif budgétaire (A.E.B.) ou face à un surendettement. Ce temps privilégié d'échanges et d'écoute, en plus de l'accompagnement avec le conseiller, permet également l'orientation vers un partenaire.

Les aides au sport et à la culture :

Tout conseiller a la possibilité de mobiliser des aides au sport et à la culture pour les jeunes. Elles s'organisent sur trois axes :

- les entrées en accès libre à des services (piscine, patinoire).
- les adhésions aux clubs sportifs, aux associations culturelles et artistiques, aux centres culturels municipaux.
- la mise en place à la Mission Locale du dispositif « Passerelle Culturelle ».

Ces aides ne représentent pas la demande première des jeunes qui viennent s'inscrire à la Mission Locale ou qui sont accompagnés mais les conseillers proposent ces aides dans un objectif de socialisation et de mieux–être dans une période où les difficultés liées à l'insertion peuvent isoler le jeune.

308 aides financières ont été proposées pour pratiquer un sport pour 202 jeunes. Ces aides concernent :

- **158 accès à la piscine**
- **104 accès à la patinoire**
- **46 adhésions à des associations sportives dont 13 concernent le football**

Passerelle culturelle

Ce dispositif proposé par la Mairie de Limoges a permis à **14 jeunes l'attribution de 37 places pour assister à des spectacles**. Lieux des spectacles :

- 15 CCM John Lennon
- 10 Opéra Théâtre
- 6 la Fourmi
- 4 Jean Gagnant
- 2 Jules Noriac

Parcours vacances

Le dispositif national vacances ouvertes permet à des jeunes accompagnés dans le cadre du CIVIS de bénéficier d'une aide concernant l'organisation et la préparation de vacances ainsi que d'une bourse sous forme de tickets vacances à hauteur de 180 €. Il permet à des jeunes ayant signé un CIVIS de partir en vacances d'une façon autonome. En effet, un accompagnement dans leur démarche de projet de vacances ainsi qu'une aide financière sous la forme de chèques vacances leur est proposé. La conseillère en économie sociale et familiale gère ce dossier, rencontre les jeunes de manière individuelle et les aide à constituer le dossier, à trouver les ressources informatives pour organiser leur projet. **En 2013, 12 jeunes ont pu partir en vacances grâce à cette initiative.**

Animation partenariale et ingénierie de projet

Un partenariat institutionnel avec l'**Unité Territoriale 87** et de la **DIRECCTE**, la **Région**, la **Communauté d'agglomération de Limoges Métropole**, la **Communauté de Communes « Aurence Glane Développement »**, **POLE EMPLOI**, la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, les **services de la Politique de la Ville**…

Un partenariat avec les **services sociaux du département, les associations caritatives, les centres d'accueil des jeunes, les foyers et autres hébergement d'urgence, MDPH**…

Un partenariat associatif avec l'association de la **Prévention Spécialisée**, les structures d'insertion par l'activité économique…

En 2013, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges a participé :

- Aux réunions du Service Public pour L'Emploi,
- Aux actions menées par Prisme et par la Cité des métiers
- Aux comités techniques et de pilotage du PLIE
- Aux commissions techniques d'animation IAE et CDIAE
- Aux réunions concernant le CUCS de l'Agglomération de Limoges et aux cellules de veille sociale
- Aux comités techniques concernant le partenariat renforcé avec Pôle Emploi
- A la réalisation de l'analyse des besoins sociaux menée par le CCAS de la ville de Limoges
- Aux commissions techniques de formation pour le Conseil Régional
- Aux réunions relatives à la mise en place et au développement des SAS

Tout au long de l'année, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges anime son réseau d'entreprises en multipliant les actions de communication afin d'actualiser leurs informations sur les mesures emploi et notamment les emplois d'avenir.

A l'activité de l'ARML : réunions régionales mensuelles des directeurs des 6 Missions Locales du Limousin

Les instances décisionnelles de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges, GIP, se réunissent tous les mois en bureau et 2 fois par an en Conseil d'Administration.

Ce sont des temps importants de dialogue entre les instances décisionnelles et l'équipe technique en charge de réaliser les objectifs attendus.

PLAN D'ACTION 2014

ACCUEIL

Intervenir au plus près des jeunes et des partenaires dans une approche territoriale

- Maintenir les 3 antennes de quartier existantes
- Développer l'activité de la permanence sur le quartier des Portes Ferrées ouverte en début d'année 2013
- Poursuivre notre partenariat avec les communes de notre territoire en vue de faciliter l'accès des jeunes aux services de la Mission Locale :
    - Analyse partagée avec les élus au regard de la fréquentation des permanences, des moyens mis à disposition pour les conseillers amenés à intervenir, des outils de communication en direction des communes, mais aussi des jeunes résidant dans ces communes (bulletin municipal, site internet de la commune) afin de présenter la Mission Locale et son offre de services
    - Journées d'informations proposées aux personnels de mairie pour permettre une meilleure connaissance réciproque
- Maintenir la permanence assurée par un conseiller en maison d'arrêt pour les jeunes mineurs et majeurs sous la forme d'entretiens individuels et d'animations collectives ponctuelles
- Mettre en place une permanence hebdomadaire au sein de la PJJ pour les jeunes mineurs
- Participer aux plateformes de décrocheurs mises en place fin 2011
- Poursuivre la mise en place des modalités d'accueil adaptées aux situations des jeunes repérés
- Développer les temps de concertation sur les problématiques des jeunes suivis avec les MDD de notre territoire (expérience menée depuis deux ans sur le quartier du Val de l'Aurence)
- Intervenir auprès des CFA pour présenter l'offre de services de la Mission Locale et notamment assurer une présence lors des Journées Portes Ouvertes
- Participer aux différents forums organisés sur le territoire

INFORMATIONS

Garantir un accès à l'information pour tous les jeunes

- Maintenir la capacité d'accueil de jeunes sur l'espace multimédia
- Permettre aux jeunes de découvrir ou d'accéder à internet afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.
- Conseiller et accompagner les jeunes dans cette démarche en vue d'une autonomie totale sur cet outil
- Présenter l'offre de services de la Mission Locale sur les quartiers et les différents lieux stratégiques en présence des partenaires
- Capter et repérer les jeunes susceptibles de bénéficier de la mesure «emploi d'avenir » : Mise en place d'informations collectives en direction des jeunes sur les quartiers et au centre ville
- Développer l'information diffusée par nos partenaires par les moyens actuels et adaptés aux jeunes (messagerie, SMS) – L'accent est mis sur la transmission des programmations de la Cité des Métiers mais aussi sur des évènementiels phares tels que les différents salons et forums
- Utiliser les ressources partenariales existantes à travers la Cité des Métiers pour outiller la réflexion de notre public sur son orientation professionnelle
- Mise en service du site internet de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges à compter de fin avril 2014 (mise en service différée)

CONSEIL ET ORIENTATION

- Apporter, pour tout jeune relevant de la compétence de la Mission Locale, des réponses individualisées et établir un diagnostic permettant la proposition de préconisations et de conseils à travers les entretiens individuels.
- Confirmer et poursuivre la professionnalisation des conseillers sur les différents champs sur lesquels ils interviennent : orientation, formation, emploi mais aussi logement, santé, vie citoyenne, loisirs et culture en lien avec les ressources partenariales du territoire pour information et actualisation.

PLAN D'ACTION 2014

CONSEIL ET ORIENTATION *(suite)*

- Permettre aux jeunes de faciliter l'expression d'un vécu sur une situation possiblement discriminatoire, appréhender le processus de discrimination, connaître le droit et savoir l'utiliser : la mise en place d'atelier sur des ½ journées permet aux jeunes non seulement d'être sensibilisés à cette question mais aussi de rencontrer des employeurs pour pouvoir échanger autour de cette thématique.

ACCOMPAGNEMENT

- Garantir un accompagnement adapté à chaque jeune et offrir aux jeunes rencontrant des difficultés un accompagnement renforcé en mobilisant :
- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (droit à l'accompagnement pour l'accès à la vie professionnelle pour tous les jeunes en difficulté, mis en œuvre par les Missions Locales et les PAIO, institué par les articles L.5131-4 et suivants du Code du Travail).
- Le PPAE (Programme personnalisé d'accès à l'emploi) - Partenariat conventionné de co-traitance entre Pôle Emploi et la Mission Locale. Les 2 agences locales de Pôle Emploi orientent vers nos services les jeunes pour lesquels l'accès à l'emploi nécessite une prise en charge globale, leurs problématiques dépassant le champ strict de l'insertion professionnelle.
- L'ANI - Reconduction de l'accompagnement renforcé pour les jeunes décrocheurs. Cet accompagnement privilégie la périodicité et la fréquence de rendez vous par un conseiller dédié pour un public sans aucune qualification.
- L'Accompagnement spécifique des jeunes sous main de justice. En milieu carcéral - partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). En milieu ouvert - partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le SAS « Orientation Active pour l'Emploi des jeunes »– Poursuite de l'action proposée par la région d'accompagnement collectif et individuel, renforcé et sécurisé pour les jeunes en échec.

ACCOMPAGNEMENT - VOLET PROFESSIONNEL

Favoriser la rencontre entre jeunes et professionnels pour la confirmation d'un projet et/ou l'accès à l'emploi afin d'améliorer la connaissance des modalités de recrutement d'un secteur : réunion collective organisée avec des employeurs.

Optimiser la préparation des jeunes à chaque rencontre avec les entreprises en accompagnant les différentes étapes du recrutement ; en dynamisant et sensibilisant les jeunes sur les secteurs en tension :

- Ateliers préparatoires pour les jeunes lors de recrutements collectifs
- Modules préparatoires aux emplois d'avenir : La demande des jeunes au sujet des emplois d'avenir est forte et la Mission Locale a développé son offre de services pour répondre aux besoins des jeunes mais aussi leur permettre d'affiner, voire développer leur projet d'emploi d'avenir. Des modules préparatoires aux emplois d'avenir sont organisés tous les 15 jours, en centre ville et en alternance sur les antennes de quartier. Cette étape vise à tester la motivation et les codes sociaux des jeunes et à amorcer leur projet d'emploi d'avenir qui doit tenir compte d'un projet de formation. Cette action prend la forme, entre autres, d'un module « connaissance de soi » et du marché de l'emploi.

ACCOMPAGNEMENT - THEMATIQUE FORMATION

Amplifier les entrées en formation afin de sécuriser les parcours des jeunes

- Formations « Savoirs de base » : Compétences clés Etat et Région (Pass préparatoire)
- Portail Limousin Formation
- Actions de mobilisation (Pass projet)
- Formations pré-qualifiantes et qualifiantes

ACCOMPAGNEMENT - THEMATIQUE EMPLOI *(suite)*

Actualiser les informations sur les différents secteurs d'activité via les référents sectoriels de la Mission Locale en termes d'attentes de la profession afin de permettre un meilleur positionnement des jeunes

Augmenter les perspectives d'emploi des jeunes accompagnés par la Mission Locale :

Améliorer la réactivité des mises en relation sur les offres d'emploi par une gestion centralisée de celles-ci.

Accompagner le jeune pour valoriser sa candidature dans un espace dédié :

- Espace Permanent de Recherche d'Emploi :
- mise en place d'ateliers collectifs, et accueil des jeunes sans inscription à la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges au préalable
- Club jeunes diplômés
- Club emplois d'avenir : cette nouvelle action permet aux jeunes d'être maintenus dans une dynamique de recherche d'emploi. Leur candidature pour un emploi d'avenir sera proposée aux employeurs et également mise en ligne sur le site internet de la Mission Locale.
- Appuyer les démarches d'un jeune
- prêt à s'orienter vers l'emploi en lui proposant l'accompagnement avec un parrain, bénévole actif ou retraité acceptant de mettre son expérience professionnelle et son réseau au service des jeunes.

ACCOMPAGNEMENT - VOLET SOCIAL

Diversifier l'offre de logement pour les jeunes
- Poursuite du dispositif ALT en partenariat avec le CCAS
- Faciliter l'accès au logement ADOMA

Développement de l'offre de service en matière d'appui à la mobilité des jeunes
- Mise en place de réunion collective sur cette thématique
- Développement du permis à 1 euro avec la caution de l'Etat

Permettre à des jeunes d'être mieux informés en matière de santé et de couverture sociale, et de bénéficier d'un bilan de santé complet –Poursuite du partenariat avec le CRESLI

Garantir la mise en place d'une couverture maladie pour l'ensemble du public : convention de partenariat avec la CPAM, accès à la plateforme.

Garantir les moyens de subsistance aux jeunes
- Le FAJ (fonds d'aide aux jeunes)
- Autres aides (CCAS, FSL, Job d'urgence, bonne assiette,...)

Renforcer les compétences « sociales » des jeunes :
- En favorisant l'accès aux sports, loisirs et culture
- En favorisant les projets de départs en vacances (action parcours vacances)

ANIMATION PARTENARIALE DU TERRITOIRE ET L'INGENIERIE DE PROJET

Participation aux différentes instances institutionnelles sur le territoire :

- Réunions du SPE, participation aux comités techniques et de pilotage du PLIE, aux réunions concernant la politique de la ville et la mise en œuvre du CUCS, Cellule opérationnelle EAV,…

PLAN D'ACTION 2014

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (développement de la relation entreprise)

Renforcer et développer les ressources partenariales :

- Renouveler la campagne de communication vers des entreprises non connues de la Mission Locale afin de rendre lisible l'offre de services de la structure
- Développer la relation entreprise grâce à une orientation emploi plus développée de la part des référents sectoriels
- Développer des actions concertées avec Pôle Emploi dans le cadre du partenariat renforcé, partenariat sur des évènementiels, présentation des nouvelles prestations, animation concertée via les conseillers ZUS sur les quartiers
- Organiser des actions phares en lien avec les partenaires, institutionnels et économiques : TREMPLINS
- Mobilisation des partenaires permettant à travers des actions identifiées d'optimiser l'accompagnement des jeunes vers l'emploi : Partenariat avec les Chambres consulaires (REAL notamment) , le club FACE pour l'action JOB ACADEMY, le Centre des jeunes Dirigeants, la Boutique Club Emploi.
- Mettre en place des phases de prospection ciblée en adéquation avec les demandes des jeunes (contrats CUI CAE, CIE, alternance)
- Action de prospection spécifique pour les emplois d'avenir
- Organisation des rencontres thématiques avec les employeurs tous les 15 jours.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCE - SAS

Proposer un accompagnement collectif renforcé et sécurisé vers l'insertion professionnelle

Impulser une dynamique de club : partage, échanges d'expériences basées sur une pédagogie dite « active » : le jeune est mis en situation

Mobiliser et réactiver un partenariat externe, organismes de formation, acteurs économiques, structures associatives, à travers ce dispositif

Travailler en parallèle du projet professionnel, les savoirs êtres mobilisables du jeune en mettant en place un projet collectif valorisant

Associer l'ensemble de l'équipe des conseillers à cette action en plus des animateurs référents au regard de la spécificité de chacun (références sectorielles, orientation, emploi…)

Consolider l'équipe d'animateurs en apportant des renforts humains supplémentaires
8 SAS programmés en 2014

ORGANIGRAMME

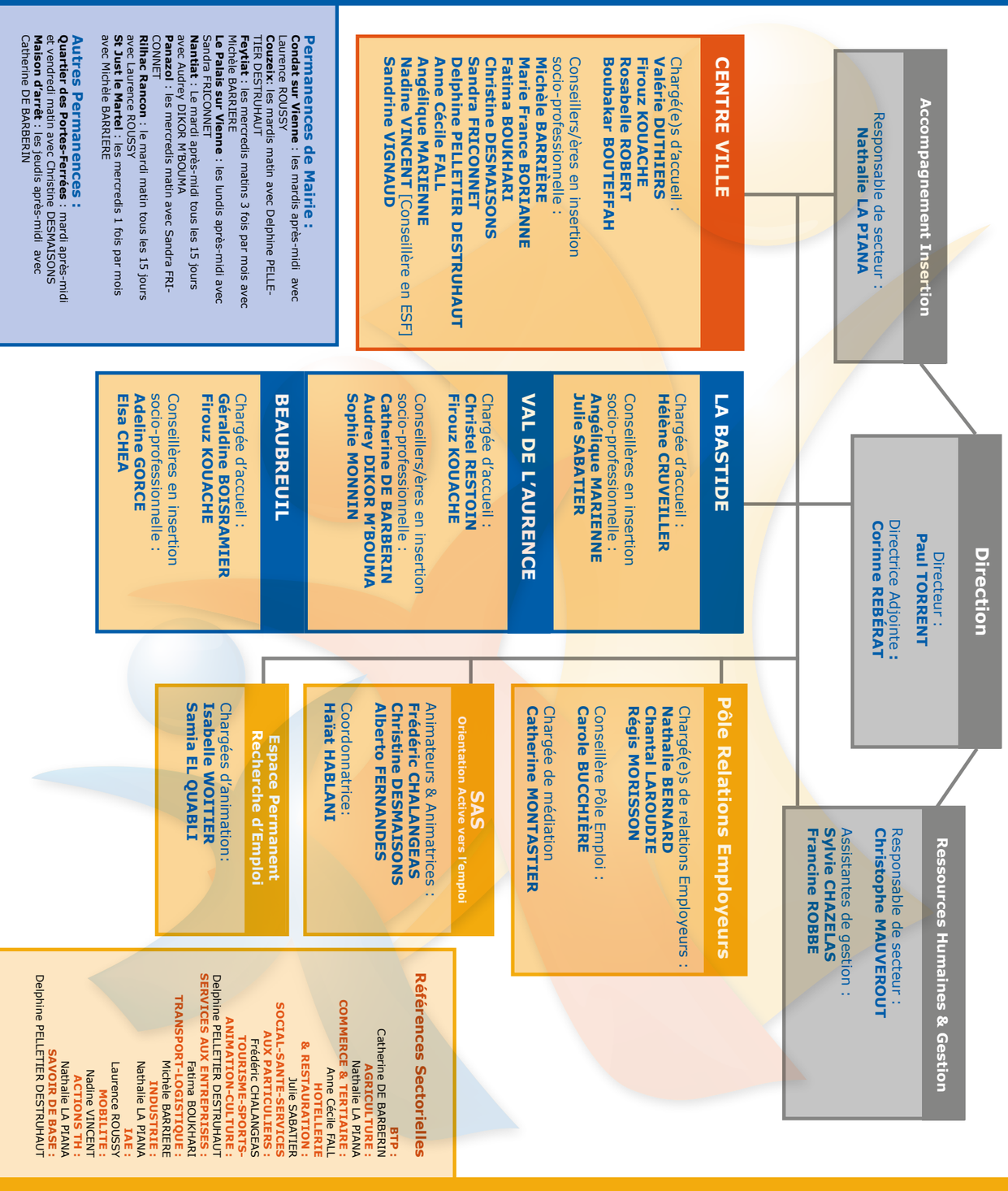

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
(liste actualisée au 24.06.2014)

1er Collège : EPCI et Collectivités Territoriales
8 représentants des Communautés de Communes désignés par leur assemblée délibérante :

à hauteur de 6 pour la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole :
M. GENEST, Président du GIP, représentant M. VANDENBROUCKE, Président de Limoges Métropole
M. DURET, Vice-Président de Limoges Métropole
M. DELHOUME, Vice-Président de Limoges Métropole
M. GABOUTY, Secrétaire de Limoges Métropole
Mme COIGNOUX, Déléguée Titulaire de Limoges Métropole
Mme VERCOUSTRE, Déléguée Titulaire de Limoges Métropole

à hauteur de 2 pour les Communauté de Communes L'Aurence et Glane Développement :
Mme LENFANT, Vice-Présidente de la Communauté de Communes AGD, représentant M. FAUCHER, Président d'AGD
Mme AUVINET, Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes AGD

2 Conseillers Généraux désignés par le Conseil Général :
M. DUBOUCHAUD, Conseiller Général, représentant Mme PEROL-DUMONT, Présidente du Conseil Général
M. NOUHAUD, Conseiller Général

1ère Conseillère Régional désignée par le Conseil Régional :
Mme LHOMME-LEOMENT, Vice-Présidente

2ème Collège : Services de l'Etat et/ou des opérateurs de l'Etat (10 représentants) :
Monsieur le Préfet de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne
Madame la Directrice Territoriale Haute-Vienne POLE EMPLOI
Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale Haute-Vienne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Madame la Directrice de l'Unité Territoriale Haute-Vienne de l'Agence Régionale de Santé
Madame la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Limousin
Madame la Directrice du Centre du Service National
Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale

3ème Collège : Secteur Associatif (3 représentants désignés par ce collège) :
Monsieur le Directeur Régional de l'AFPA
Madame La Directrice Générale de l'Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
Monsieur le Président de l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion/Activités Limousines de l'Insertion par l'Economie

4ème Collège : Secteur Socio-Economique (4 représentants désignés par ce collège) :
Madame la Présidente de l'Union Professionnelle Artisanale
Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Départementale FO
Monsieur le Secrétaire Départemental de la CFTC
Madame la Présidente de l'UNSA-Education

AVEC LE SOUTIEN DE

Mission locale de l'Agglomération de Limoges
Siège: 18 rue Aigueperse, 87000 LIMOGES
Tél. : 05.55.10.01.00 - Fax : 05.55.10.01.11
Email : mission.locale@mlagglo-limoges.org
Jours et Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.
La Mission Locale est fermée le jeudi matin tous les 15 jours.

Réalisation: Limousine Touch - www.limousinetouch.fr - Crédit photo couverture: Stocklib.